20e ANNÉE — T. 39 N° 865 — 5 FÉVRIER 1938

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS
PRIX DU NUMÉRO : 2 FRANCS.
ABONNEMENTS : France : un an : 35 fr.
Étranger ; un an : 40 ou 43 fr. selon les pays.
BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe
(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris,* Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Actes du Saint-Siège.

Quatrième ministère Chautemps

Législation et jurisprudence.

Bibliographie.

LES " QUESTIONS ACTUELLES " ET " CHRONIQUE DE LA PRESSE "

ACTES DU SAINT-SIÈGE

Action religieuse et sociale du clergé d'Italie

A l'occasion de la cérémonie de distribution des récompenses pour la « bataille du blé », à laquelle l'épiscopat et le clergé d'Italie ont participé avec grand succès, 60 archevêques et évêques et plus de 2 000 prêtres se sont trouvés réunis à Rome.

Le 9 janvier, ils furent reçus au Palais de Venise par le Duce; le 12 suivant, le Saint-Père leur accordait une audience solennelle.

Nous reproduisons ci-après trois discours entendus au cours de ces audiences et dans lesquels, un mois environ avant le neuvième anniversaire des accords de Latran (11. 2. 29), *il a été prononcé, concernant cet événement historique, des paroles importantes qui méritent d'être conservées* (1).

1° *Discours de S. Exc. Mgr Nogara, évêque d'Udine (9. 1. 38).*

Au nom des archevêques, évêques et prêtres présents à l'audience du Palais de Venise, le 9 janvier 1938, S. Exc. Mgr NOGARA *prononça les paroles suivantes que nous traduisons de l'italien* (Messaggero, 10. 1. 38) :

Ce n'est pas une manifestation ordinaire que celle d'un groupe si nombreux d'ecclésiastiques reçus par vous, Excellence, dans ce palais historique, en cette seconde année de l'Italie impériale. D'où tire-t-elle donc son inspiration et sa justification ? De deux circonstances, l'une aussi ancienne que le christianisme et l'autre de date récente.

Vous avez ici, Excellence, des ecclésiastiques qui donnent leur collaboration au progrès de l'agriculture et de façon spéciale à la « bataille du blé », à cette noble bataille qui veut extraire du sol natal assez de blé pour les besoins de notre peuple sans qu'il faille recourir à la production étrangère.

Cette bataille fait partie de la campagne pour l'autarchie. Elle était, de plus, la première livrée et gagnée, prélude, en ce domaine, à d'autres victoires qui suivront certainement jusqu'à la victoire définitive. Ainsi le gouvernement fasciste pourvoit sagement d'un côté au bien-être du peuple et de l'autre à la grandeur de la patrie.

Or, le prêtre ne peut pas rester étranger à cette noble émulation. Il sait et enseigne qu'il faut aimer sa patrie, non par sentiment naturel et en vue du bien commun seulement, mais par commandement divin, à l'exemple du divin Rédempteur qui, tout en aimant tous les hommes, montra sa prédilection pour son pays natal. Dans la suite, l'histoire de l'Eglise contient les hauts faits du clergé même dans le domaine de l'agriculture. Le concours nombreux des prêtres à la « bataille du blé » en est une preuve nouvelle.

Et, de la sorte, le prêtre ne sort pas du cadre de sa mission, car si cette dernière vise avant tout le salut des âmes, elle ne néglige pas ce qui se rapporte au bien-être matériel.

Mais je ne puis oublier une seconde circonstance, celle-ci de date récente, qui explique encore mieux l'actuelle collaboration du clergé, même à la « bataille du blé ». Vous, Excellence, vous avez compris comment la religion a une importance capitale dans la vie d'un peuple ; comment l'Eglise du Christ possède une vertu divine dont la bienfaisante efficacité se fait sentir dans toutes les branches de l'activité humaine.

C'est pourquoi, rompant avec les vieux et néfastes préjugés, vous avez, dès le début de votre gouvernement, donné aux valeurs spirituelles l'importance qui leur convient. Avec perspicacité et fermeté, vous avez établi des rapports amicaux avec le Saint-Siège et avec la papauté. Vous avez manifesté de la considération et du respect envers la religion et l'Eglise. De cette façon, vous avez gagné l'admiration de tous les bons, vous avez conquis le dévouement des catholiques, leur collaboration vous est assurée. Cela constitue une des bases du régime et donne vigueur à vos initiatives. Les preuves multiples n'en ont pas manqué durant les seize années de l'ère fasciste. Et vous en avez une preuve dans la victoire du blé, dans la conquête de l'Empire et aujourd'hui dans le mouvement autarchique favorisé également par le clergé.

Eh bien, je puis vous assurer que lorsqu'il s'agit de la gloire de Dieu, du bien du peuple, de la grandeur de la patrie, en un mot de ce qui est vraiment bon et utile, le clergé donne et donnera sa prompte collaboration à votre gouvernement, notamment parce que vous voulez que l'Italie continue d'être pour le monde entier un exemple et une maîtresse de civilisation chrétienne. Vous voulez que Rome soit du Vicaire du Christ le siège respecté.

Duce ! Vous avez gagné tant de batailles ! Vous avez gagné encore la « bataille du blé ». Nous demandons que le Seigneur vous aide et vous accorde de vaincre dans toutes les autres batailles que vous dirigez sagement et énergiquement pour la prospérité, la grandeur et la gloire de l'Italie chrétienne, de cette Rome qui est le centre du christianisme, de cette Rome qui est la capitale de l'Italie impériale.

2° *Discours du Duce.*

Le même journal résume la réponse du Duce dans les termes suivants :

Après avoir exprimé aux évêques, aux curés et aux prêtres réunis sa satisfaction de les recevoir à Rome, dans ce palais historique, le Duce fait ressortir comment cette réunion est très importante et nouvelle dans l'histoire de l'Italie. Cette réunion est un événement devenu possible grâce à un autre événement, d'une immense portée, qui dans un an verra son dixième anniversaire : la conciliation de l'Italie et du Saint-Siège, conciliation qui fut voulue

(1) Cf. dans *D. C.*, t. 21, nos 478-479, 480 ; t. 22, n° 485, et t. 25, n° 553, les textes officiels sur les accords de Latran.

avec tant de fermeté par le Pontife vers lequel le Duce invite l'assemblée à diriger sa pensée *(l'assemblée se lève et porte une longue ovation)* (1).

Par cet événement, les relations entre l'Etat et l'Eglise ont été placées sur le terrain d'une cordiale collaboration qui a donné ses fruits et qui en donnera toujours davantage.

Le Duce rappelle l'efficace collaboration offerte par tout le clergé durant la lutte engagée contre les hordes abyssines et aussi contre les hordes soi-disant très civilisées du sanctionnisme. Il rappelle avec une particulière sympathie l'exemple de patriotisme et d' « italianité » donné par les évêques qui portèrent leur or au siège des « fasci », tandis que les curés encourageaient les populations à la résistance et à la ténacité.

Le Duce rend donc hommage au clergé pour sa collaboration donnée au régime dans la bataille pour l'autarchie, et particulièrement dans le secteur agricole où le clergé a fourni un apport très considérable, bataille qui sera menée systématiquement jusqu'au bout.

Le Duce demande ensuite à ceux qui sont présents d'aider de leur propre travail à combattre la migration vers les centres urbains, dans le but de maintenir une proportion de plus en plus élevée de la population rurale en face des autres catégories démographiques et de conserver la masse solide, saine et croyante de la population rurale, de collaborer enfin à la lutte pour l'accroissement numérique des Italiens, parce que seulement les familles nombreuses donnent les gros bataillons sans lesquels il n'y a point de victoires. Et l'Italie, Nation catholique, a encore plus le devoir d'être, par sa puissance intrinsèque et par sa force démographique, une forteresse de la civilisation chrétienne (2).

Le Duce conclut en se disant convaincu de pouvoir compter sur cette collaboration.

---

(1) *L'Osservatore Romano* (10-11. 1. 38) qui a donné un long compte rendu de la cérémonie au Palais de Venise, rapporte en ces termes les paroles du Duce :

« Ce select auditoire — continuait le chef de gouvernement — ne sera certainement pas étonné de l'invitation qu'il faisait aux assistants de diriger leur pensée vers le Souverain Pontife qui a voulu avec tant de fermeté le traité et le concordat après avoir surmonté de très graves difficultés : A ce traité et à ce concordat le fascisme a toujours tenu et tiendra toujours fidèlement dans l'avenir. Grâce à cet événement les relations entre l'Etat et l'Eglise ont été placées sur le terrain d'une cordiale collaboration qui a donné et donnera toujours ses bons fruits. »

(2) Le *Catholic Herald* (14. 1. 38) fait, au sujet de ce passage, les réflexions suivantes :

« Sans doute l'assistance ecclésiastique pensa à la grandeur et à la force de l'Italie et à ses luttes tant extérieures qu'intérieures pour conquérir la place qui lui est due par son histoire et sa civilisation comme principale race méditerranéenne [...].

» Il ne nous appartient pas de juger quelque groupement du clergé italien, mais nous avons le droit de dire que certaines expressions employées à cette occasion et, en particulier, l'allusion, faite par le Duce dans une telle réunion, à des familles plus nombreuses pour des bataillons mieux fournis fait scandale à bien des catholiques hors de l'Italie.

» Les catholiques de toute la terre forment une famille, et tandis qu'une certaine façon de parler peut parfaitement bien se comprendre à l'intérieur d'un certain Etat, la même façon de dire peut être comprise très diversement ailleurs. Ainsi des expressions inconsidérées ou exagérées, rapportées immédiatement à travers le monde, peuvent faire un tort infini à la cause catholique en général. »

3° *Discours de S. S. Pie XI (12. 1. 38).*

De l'Osservatore Romano (14. 1. 38) :

L'auguste Pontife commence son discours en déclarant qu'il ne veut pas tenter l'impossible. Il lui serait vraiment impossible, en effet, d'exprimer toute la consolation et toute la joie qu'il éprouve à voir, en ce moment, des fils tellement aimés, tellement nombreux et, par eux-mêmes, représentant déjà si dignement le clergé italien. Mais, qui plus est, dans cette heureuse occasion ils viennent sous la conduite d'autres représentants, et ceux-ci, membres d'une véritable élite — celle des évêques, — sont les collaborateurs du Souverain Pontife et ses frères dans l'épiscopat. Fidèle au commandement apostolique *Grati estote*, le Saint-Père est d'autant plus heureux et d'autant plus reconnaissant envers Dieu qu'il se demande si d'autres événements semblables à celui qui se produit en ce début d'année pourront jamais renouveler de pareilles joies et de pareilles consolations. A l'âge actuel du Père commun, il est possible que, grâce à Dieu et grâce également aux prières de ces chers prêtres, de même qu'à celles qu'ils encouragèrent, cette espèce de voyage d'aller et de retour ne se répète pas dans l'avenir ; mais le Saint-Père ajoute aimablement qu'il n'impose pas de limites à la miséricorde, à la bonté de Dieu, ainsi qu'à la patience de Notre-Seigneur Jésus-Christ, car son programme et la lumière qui le guida dérivèrent toujours de cette devise : *In caritate Dei et patientia Christi.*

Nous vous rendons grâces, très aimés fils — continue le Souverain Pontife, — de la grande joie que vous Nous procurez, et, avec vous, Nous rendons grâces à tous ceux qui l'ont préparée, à ceux notamment qui, en des situations aussi élevées, vous ont fait l'honneur d'une assistance autorisée. Nous leur en sommes particulièrement reconnaissant, car — il est naturel de le redire — l'honneur des fils est l'honneur du Père. *(L'assemblée éclate en les plus vifs applaudissements.) Gloria patris* — ce n'est pas une parole d'homme, — *filius sapiens.* Or, très chers fils, vous êtes particulièrement réputés pour votre sagesse et votre science dans Notre grande famille. Il s'y ajoute — ce qui accroît encore Notre joie, Notre consolation et, Nous dirions volontiers, Notre fierté — la pensée et la constatation que cet honneur vous l'avez bien mérité, ainsi qu'on l'a solennellement et loyalement reconnu : et c'est là encore une grande consolation.

On a reconnu que vous avez accompli une bonne, une très bonne œuvre. Et ce n'est pas une bonne œuvre qu'on pourrait prétendre en marge de votre ministère sacerdotal, bien qu'elle se déroule ou qu'elle soit considérée comme se déroulant sur votre propre terrain, un terrain spécifiquement rural, c'est-à-dire sur le champ de bataille du blé — une belle parole et une belle chose !

Non, votre œuvre fut reconnue sacerdotale, on estima qu'elle faisait partie intégrante des autres œuvres entièrement sacerdotales que vous accomplissiez en faveur des populations rurales ; vous les souteniez, notamment, par vos œuvres d'assistance, par vos conseils, par votre aide paternelle, par la sanctification sacerdotale, toutes œuvres qui ont une si grande importance pour la conservation de cet immense trésor que représentent les populations rurales, dans tous les pays, mais surtout en Italie.

Le Saint-Père dit alors pourquoi il a désiré connaître personnellement cette population : depuis les

plaines fertiles et les riches terres alluvionnaires jusqu'aux souriantes collines, aux sublimes montagnes; partout et dans toutes les occasions il put s'approcher de cette population rurale, il constata chaque fois le trésor qu'elle représente ! Et ces prêtres ont vraiment un grand mérite : ils dépensent spécialement leur activité sacerdotale en faveur d'une population qui est l'épine dorsale du pays, en faveur de ces bons fils de la terre qui, s'accoutumant dès leur jeunesse à un travail quotidien et prolongé, se contentant d'un bref et rude repos, d'une alimentation frugale et mesurée, peuvent se dire les producteurs de tous les bienfaits de Dieu.

On a reconnu aussi le mérite de ces prêtres dans la bataille du blé : ils y ont continué leur rôle de pères, de guides, de conseillers, de modèles et de maîtres. Le Saint-Père ne pouvait avoir une consolation plus grande : il tient même à dire que cette consolation n'est pour lui si réelle et si grande que parce qu'il voit ses prêtres, ici présents, à leur poste de prêtres, d'éducateurs et de maîtres. En cette bataille du blé, qu'ont-ils donc fait ? Ainsi qu'ils le devaient, ils ont enseigné à ses chers fils de la campagne, qui sont les leurs aussi, la meilleure manière de réciter le *Pater noster... Panem nostrum quotidianum :* voilà vraiment une manière digne de l'homme et des bienfaits de Dieu — du Dieu créateur et de l'homme son collaborateur et le consommateur de ses dons. Ils ont enseigné aux excellents fils du Père commun, et qui sont en même temps les leurs, qu'ils doivent non seulement adresser leurs demandes à Dieu, mais aussi qu'ils doivent coopérer avec lui, même quand cette coopération leur vaut à chacun de réelles fatigues. Ils ont enseigné à ces bons fils combien le travail personnel, joint à la puissance créatrice de la main de Dieu, concourt à l'admirable production de ce grain de blé qui nous donne le pain quotidien.

Sa Sainteté adresse encore une fois ses félicitations aux prêtres, ses très chers fils, parce que, même sur un terrain qui pourrait sembler différer de celui qui est leur terrain spécifique, ils ont tracé une ligne si conforme à leur vocation et à leur saint ministère.

Et maintenant — ajoute le Saint-Père, — Nous devons vous exprimer une nouvelle fois Notre paternelle reconnaissance pour une autre consolation que vous Nous avez procurée. Vous Nous avez donné l'occasion d'entendre, de la bouche d'autorités si éminentes, des paroles vraiment bien rassurantes et bien confiantes en l'avenir que Dieu semble vouloir nous accorder. (*Très vifs applaudissements des assistants.*)

C'est bien la vérité quand on dit que Nous avons voulu le grand bienfait de la Conciliation, ainsi que tous le reconnaissent maintenant. (*Applaudissements réitérés.*) Et l'on exprime une idée souverainement consolante et rassurante, quand on dit que par ce grand acte et les autres actes qui l'ont accompagné ou complété, on veut fermement, véritablement, conserver la foi. Nous ne doutons pas qu'à ces paroles, à ces devoirs véritables et souverains Dieu répondra par des bénédictions abondantes, extrêmement abondantes. (*Très vifs applaudissements.*)

Cette consolation, Nos très chers fils nous l'ont procurée en un moment bien extraordinaire de l'histoire : l'histoire des tribulations humaines. Oui, quand le Souverain Pontife, placé au gouvernail de la barque si humble, mais si sûre de Pierre, porte ses regards au delà des Alpes, il est malheureusement forcé de dire qu'il ne peut s'aveugler devant les menaces, les nuages ou, tout au moins, les nuages qui — suivant le dire du proverbe italien — « ne semblent pas couvrir le soleil ni promettre le beau temps ». Dieu voit, Dieu prévoit. Nous le croyons fermement, car nous avons confiance en la parole de Dieu, en les promesses de Dieu; Nous avons foi en Notre mission, celle qui est vraiment nôtre, mais qui est encore celle de tous Nos frères dans l'épiscopat et le sacerdoce. Cette mission fut bien mise en relief par votre éminent interprète, Notre cher frère d'Udine: elle consiste à se trouver présent — et présent d'une présence bienfaisante, — toujours et partout, dès qu'il s'agit de la gloire de Dieu et du salut des âmes, mais aussi du bien des hommes. Les hommes, en effet, possèdent une âme et un corps; nous devons donc leur faire du bien de toute manière, même dans leur corps, même en vue de leurs intérêts matériels, car une pareille conduite aura une bienfaisante répercussion dans l'ordre spirituel.

Nous ne pouvons renier ce qu'écrivait Notre grand écrivain et Notre grand poète, Alessandro Manzoni : il est nôtre, d'abord et avant tout, parce qu'il est catholique et ensuite parce qu'il est Italien. Or donc, Manzoni écrivait que, en disant aux apôtres « Allez et prêchez l'Evangile », en leur ordonnant d'enseigner tout ce qu'il leur avait enseigné, Jésus-Christ prescrivait dès ce moment à son Eglise d'être l'arbitre de la morale; partout, en effet, où intervient la morale, il s'agit de la vie des âmes, de la gloire de Dieu et, par cela seul, de la vie la plus vraie, la plus noble et la plus avantageuse des peuples eux-mêmes.

Et c'est pour cette raison — continue l'Auguste Pontife — que ces chers prêtres ont accompli et accomplissent une œuvre excellente, une œuvre bénie, une œuvre qui est à son tour une source de bénédictions; ils ne cessent point, en effet, de poursuivre le même labeur et de vouer une très grande partie de leurs meilleurs soins à cette population rurale qui, en sa majorité, mérite bien leurs fatigues, parce qu'elle est vraiment, Nous pouvons bien le répéter, l'épine dorsale de la nation, tout en demeurant la plus modeste, la moins bruyante, la moins théâtrale de toutes les classes du pays. Là où abondent les petits, les pauvres, les moins fortunés, qui sont les amis de Jésus-Christ ou tout au moins dont Jésus-Christ est l'ami — bien que parfois ils le renient ou semblent le renier, — c'est là que nous devons reconnaître ceux qui ont le plus de droits à nos soins, à notre sollicitude, à nos bienfaits, à nos prières, et ceci dans une mesure d'autant plus large qu'ils en ont un plus grand besoin.

Sa Sainteté a déjà porté ses regards ailleurs; et ses regards ne peuvent s'empêcher de franchir la ceinture des Alpes. Mais on dirait que la Vierge et Mère Très Sainte qui, dans ces Alpes, trône en tant de sanctuaires, au débouché de tant de vallées, en plein jour de toutes les cimes les plus élevées, a, du haut de ces positions, puissamment protégé l'Italie contre les prétendues et néfastes réformes qui ont dévasté le reste de l'Europe. En une audience aussi belle, où se rencontrent le Père et ses fils, le Père ne peut vraiment étouffer les paroles que son cœur lui suggère.

Certes, la question n'est point de Notre domaine, ajoute le Souverain Pontife, et Nous ne voulons pas, Nous ne devons pas, Nous ne pouvons pas Nous adresser à ceux qui ont des responsabilités spéciales et différentes des nôtres — celles du bon ordre terrestre, du bon ordre civil, tant national qu'international, — Nous ne pouvons, Nous ne voulons pas leur imputer la responsabilité d'opinions qui peuvent

sembler en dehors de Notre compétence même personnelle. Mais Notre cœur paternel suit assurément avec une émotion particulière et des vœux d'une ardeur bien spéciale ceux de Nos fils qui se préparent à franchir les Alpes et porter ailleurs, en quelque lieu qu'ils se rendent, mais avant tout — Nous l'espérons et le souhaitons, — l'exemple de leur foi catholique, de leur moralité, de la force sans égale, et que rien ne peut remplacer, de leur pays, l'exemple enfin de leurs vertus personnelles, civiques et surtout domestiques. Et ce sont là ces vertus qui forment à l'heure présente — au grand jour du soleil, pour ainsi dire — le trésor envié, admiré et convoité de l'Italie. Nous espérons et Nous avons la ferme conviction que les assistances ne manqueront pas aux âmes de Nos chers fils des campagnes. De la sorte, avec la réputation, avec le bon exemple de leur vie chrétienne, avec l'honneur de Dieu toujours et partout maintenu bien haut, le nom de l'Italie resplendira, lui aussi, avec plus d'éclat dans cette lumière qui est sa lumière spécifique, sa lumière à elle. Ceci est particulièrement désirable de notre époque, quand tout autour de Nous, ainsi que Nous le disions tantôt, s'amoncellent les nuages de la tempête, s'accumulent les signes précurseurs de calamités, s'épaississent les brumes de confusions dangereuses à l'extrême pour la vie des individus aussi bien que des sociétés. Puisse donc, justement en cette époque, la splendeur de la vérité demeurer intacte et intangible !

Après ces considérations le Saint-Père observe que la présence de fils tant aimés l'aurait engagé à rester longtemps avec eux, mais il ne veut abuser ni du temps ni de leur patience. Il désire pourtant laisser à ses auditeurs un cher souvenir : ce sont de petites images qu'il remet à Mgr Nogara pour qu'il les leur distribue, au nom du Pape, à chaque évêque, à chaque prêtre. Il se propose ensuite d'accorder à l'assemblée sa bénédiction, la bénédiction du Père vieilli. Tous ces prêtres la désirent sans doute ardemment, ainsi qu'ils l'ont toujours fait. *(A ces paroles, l'assemblée éclate en des applaudissements qui témoignent de sa filiale reconnaissance et qui s'accompagnent des acclamations répétées de « Vive le Saint Père! »)* Sa Sainteté accueille cet hommage avec une vive satisfaction et fait aimablement observer que si ces ardents vivats devaient se réaliser, il lui faudrait certainement songer à la vie éternelle.

Le Saint-Père est donc extrêmement heureux de pouvoir sceller une aussi mémorable audience par sa bénédiction. Il la donnera tout d'abord aux présents, puis à tous leurs frères dans l'épiscopat et dans le sacerdoce.

Il se propose encore de bénir d'une manière spéciale la totalité des fidèles, des diocèses, des paroisses confiés aux membres présents de l'assistance ; et, dans ces diocèses et ces paroisses, il se propose de bénir spécialement toutes les chères âmes qui font partie des organisations si nombreuses et si fécondes, à cette heure, par le monde entier. Il y a là comme une autre moisson auprès de celle du froment : c'est la moisson des âmes. Et dans ces élites qui forment ces organisations, il bénira encore d'une façon toute particulière — et le Pape ne laisse jamais passer une occasion de les mentionner — les âmes qui sont groupées et unies dans l'Action catholique. Celle-ci n'entend pas se substituer aux autres organisations ; elle veut uniquement se mettre au service de toutes, en les aidant, en les secourant, afin que, dans la vie chrétienne, elles portent des fruits de plus en plus nombreux et de plus en plus magnifiques.

Sa Sainteté destine enfin sa bénédiction paternelle à tous ceux qui tiennent au cœur de ses chers fils.

Pendant qu'il la donne, le spectacle de cette assistance exceptionnelle, agenouillée devant lui, est d'une incomparable et suggestive splendeur.

LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Le quatrième ministère Chautemps

14 janvier 1938, démission du ministère Chautemps.

18 janvier 1938, constitution d'un ministère Chautemps nouvelle formule.

A un gouvernement de Front populaire, à direction radicale, avec participation socialiste, succède un gouvernement radical homogène sans participation socialiste.

Le ministère que vient de constituer M. Camille Chautemps est le 104e de la IIIe République. C'est le quatrième Cabinet que forme le sénateur de Loir-et-Cher.

I — Démission du Cabinet Chautemps

Le Cabinet Chautemps, qui avait été formé après la chute du ministère Blum, le 22 juin 1937 (1), démissionnait le 14 janvier 1938, sans avoir été mis en minorité. C'est un incident entre le président du Conseil et les communistes, à l'issue d'un débat sur la politique monétaire et la paix sociale, qui entraîna la démission des ministres socialistes, puis celle du gouvernement tout entier.

Chambre des députés (13-14. 1. 38).

Déclaration du président du Conseil.

A la séance du jeudi après-midi, 13 janvier, M. Camille Chautemps, président du Conseil, fit la déclaration suivante qui allait décider du sort de son Cabinet :

La situation financière.

M. Camille Chautemps. — [...] Messieurs, depuis votre séparation, pourtant si récente, il s'est produit un événement d'une très sérieuse importance.

Le 31 décembre, et même un peu plus tard, lorsque nous nous sommes séparés, la situation financière du pays — j'ai le droit de le dire après l'approbation qui a été donnée par les deux Chambres aux affirmations qu'a produites, sur ce point, M. le ministre des Finances — ne donnait aucune inquiétude.

Sans doute, il s'était produit, dans les derniers jours du mois de décembre, des incidents qui, soit sur le terrain financier, soit sur le terrain social,

(1) Cf. *Documentation Catholique*, t. 38, col. 69-110.

avaient soulevé quelques discussions ici et au dehors.

Mais ils étaient en voie d'apaisement.

La situation paraissait paisible lorsque, tout à coup, il y a quelques jours à peine, pour des raisons que j'exposerai franchement et loyalement devant la Chambre, une émotion s'est manifestée, qui a eu sur le marché des changes une grave répercussion.

J'ai pensé qu'il était indispensable de prendre contact sur ce sujet, avec les Assemblées parlementaires, au moment même où la Constitution le permettait.

Je veux donner aux Chambres des explications courtes, sans doute, mais cependant complètes et loyales, et analyser devant elles les causes de cette situation et les remèdes qu'il y faut apporter.

Messieurs, je tiens à dire, avant tout, que rien, dans la situation financière de la France, ne peut justifier les alarmes qui ont produit les résultats dont je parle.

Le budget de la France est en équilibre, et les plus récentes évaluations connues confirment pleinement les prévisions qui vous ont été apportées par le gouvernement.

La Trésorerie se trouve en mesure de faire face, dès maintenant, à tous ses besoins du trimestre.

Il y a eu, au point de vue strictement financier, un seul incident : le bilan de la Banque de France ayant fait apparaître une augmentation des avances à l'Etat, ce point a été l'objet de controverses, surtout sur certaines places étrangères.

Mais, vous le savez, le ministère des Finances a aussitôt donné les précisions nécessaires : un prélèvement avait été fait, non seulement à cause des besoins habituels de la fin d'année, mais aussi pour faire face au remboursement d'un emprunt contracté à Londres, en or, si bien qu'un tel prélèvement, bien loin de marquer un affaiblissement de la position française, était le signe d'un renforcement du crédit de la France.

Il y a donc eu d'autres causes, qui ont été exploitées, et je voudrais en parler à la Chambre dans un plein esprit de liberté.

Les conflits sociaux.

Il y a eu, dans le pays, une recrudescence d'agitations sociales. Je vais m'expliquer sur ce point, qui est essentiel, de la façon la plus claire et la plus complète.

Il y a eu aussi, parallèlement, une exploitation systématique de ces agitations.

Il y a eu, ici et là, rebondissant pour ainsi dire chaque jour, malgré le démenti des événements, l'annonce des plus graves incidents, des plus lourdes menaces pour la sécurité nationale. On annonçait, un jour, une grève générale ; le lendemain, un mouvement insurrectionnel.

Vraiment, les nerfs de notre pays ont été ainsi soumis à la plus rude épreuve.

Je voudrais dire sur ces deux points quelques mots très précis.

Tout d'abord, en ce qui concerne les troubles sociaux, il me sera permis de faire observer que ceux-ci se sont heureusement apaisés.

Si je fais allusion aux événements qui ont été interprétés dans divers milieux, j'ai le droit de les reprendre pour montrer que le gouvernement a su y mettre un terme.

Il y a eu une grève des services publics. Le gouvernement a pris contre elle les mesures qui s'imposaient, et je tiens, sur ce point, à dissiper un malentendu qui me blesse dans ma délicatesse.

On a pu croire, à la suite d'informations inexactes, que j'aurais eu je ne sais quelle attitude double, consistant à prendre, en apparence, une position énergique tandis que ma position réelle et secrète eût été de capitulation.

J'oppose le démenti le plus formel à de tels outrages. (*Vifs applaudissements à gauche.*)

La vérité est que si je demeure résolu à traiter avec un sens humain des choses les mouvements qui peuvent se produire, au cours d'une lutte pour la vie, dans des usines, je n'admets pas la révolte des fonctionnaires ou des agents des services publics contre l'intérêt de la nation. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Si j'ai accepté, après la reprise du travail, d'arbitrer un conflit, c'est à la demande expresse des deux assemblées intéressées et en affirmant, au préalable, l'entière liberté de l'arbitre, à ce point que l'arbitrage n'est pas encore rendu et qu'il le sera dans ma pleine indépendance.

Il y eut ensuite un incident sérieux, à l'occasion d'une grève industrielle dans les établissements Goodrich.

Je reçois beaucoup de conseils de ceux qui ont la position facile du spectateur. (*Sourires.*)

Je demande s'il est des hommes qui pourront me reprocher d'avoir eu le sens humain, l'âme française et d'avoir voulu faire l'impossible pour éviter des collisions qui pouvaient être sanglantes, qui pouvaient faire verser le sang français. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Que s'est-il produit ? Une grève importante, une manifestation qui pouvait entraîner de ces incidents douloureux comme ceux dont chacun de nous garde le souvenir. Les intéressés, le comprenant, font appel à mon arbitrage, au nom de la paix sociale.

Allais-je le leur refuser ? J'ai arbitré, là aussi, en pleine indépendance, et on s'est incliné devant mon arbitrage. Le travail est repris. Je ne peux pas me résoudre à regretter d'avoir fait preuve de ce sens de l'humanité. (*Applaudissements.*)

Dans le même temps, la grève des inscrits maritimes s'est achevée. Une menace de grève importante dans les pétroles a pu être heureusement réglée sous la médiation de mon ami M. Ramadier.

Enfin, j'ai eu le sentiment qu'à ces incidents si répétés, si multiples, il devait y avoir des causes profondes et que le devoir d'un chef de gouvernement était, avant de recourir à l'ultime raison de la force, de se pencher sur les conflits, sur leurs causes profondes, de les analyser et de tenter de rapprocher les parties.

M. le président de la Chambre a rendu tout à l'heure un hommage, que j'ai écouté non sans émotion ni sans fierté, aux efforts que le gouvernement accomplit en cet instant, au travers de quelles difficultés et de quelles incompréhensions, vous le savez, pour tâcher de parvenir à donner à ce pays un peu plus de paix sociale.

Je ne suis nullement découragé par les obstacles. Les représentants du patronat n'ont pas voulu se rendre à une convocation en même temps que ceux de la classe ouvrière. Je dis nettement : ils ont eu tort d'avoir un tel sentiment. Mais ce n'est pas la première fois que je me heurte à une telle difficulté. Je verrai les parties séparément, je les écouterai avec une égale bienveillance et avec une même impartialité, et, comme il est normal et conforme à la Constitution, le gouvernement prendra l'initiative d'un projet de loi qui servira de base à une large consultation que feront à leur tour les commissions parlementaires.

J'ai la conviction profonde que cette législation sociale, que j'ai appelée le Code de la paix civique, sera menée à bien par vous, Messieurs, avec notre concours, et qu'elle sera, à la fin de la législature, l'œuvre dont vous serez en droit de tirer la plus légitime fierté. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à l'extrême gauche.*)

Appel aux ouvriers et aux patrons.

Mais je voudrais, au nom du Parlement tout entier, interprète de la volonté nationale, me tourner vers les travailleurs de ce pays et leur dire qu'en échange de cette sécurité dans le travail que le Parlement entend leur conférer, ils ont, eux aussi, des devoirs envers la nation.

Il est possible que, malgré nos efforts, certains hommes ou certains groupements, certaines forces obscures auxquelles on a fait tout à l'heure allusion, veuillent continuer des efforts mystérieux et tenaces, pour donner à la classe ouvrière des conseils de violence.

J'ai le devoir de m'adresser à elle en pleine cordialité, en pleine confiance, avec affection — personne n'a le droit d'en douter — et de lui dire que je lui demande instamment de renoncer à toutes les formes, si excusables qu'elles soient parfois dans la passion, de la violence ou de l'illégalité. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

J'ai le devoir plus austère de dire, au nom du gouvernement, avec tristesse, avec gravité, mais avec une fermeté sereine, que si certains hommes n'entendaient pas mon appel, ni ceux que leur adressent souvent les organisations ouvrières qualifiées, et s'ils persistaient à troubler la paix civique dont ce pays a un impérieux besoin, la force de la loi devrait s'imposer à eux. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Mais, Messieurs, il est indispensable que ces appels au calme, à la raison soient entendus de tous les Français. J'ai fait tout à l'heure allusion, après M. le président de la Chambre, au devoir qui incombe au capital d'être à la fois patriote et clairvoyant. Je veux renouveler cet appel du haut de la tribune et au nom du Parlement et dire, là aussi, la résolution du gouvernement de ne pas permettre la violation systématique des lois, des conventions ou des arbitrages.

Le « complot ».

D'autre part, je voudrais faire allusion à certains faits que l'on a également évoqués — oh ! non pas pour traiter à la tribune un sujet qui n'est interdit qu'à M. le garde des Sceaux et à moi-même — envers des hommes qui sont aux mains de la justice. Je voudrais ne faire allusion, sur le plan qui est le mien aujourd'hui, à ces faits, que pour une analyse de ce qui est l'objet de mes préoccupations, c'est-à-dire l'état d'esprit de la France, l'état de ses nerfs. (*Très bien! Très bien! à droite. — Vives exclamations à l'extrême gauche communiste.*)

J'avais pris soin de demander à la Chambre d'écouter avec calme un sujet délicat et difficile.

M. Arthur Ramette. — Il faut s'en prendre aux vrais coupables.

M. le président du Conseil. — Je dirai seulement à ceux qui m'interrompent que si je n'ai pas de raisons de menacer ceux auxquels ils font allusion, c'est pour une raison très simple : c'est que nous les avons déjà arrêtés. (*Interruptions à l'extrême gauche communiste.*)

Ce qui est le sujet d'aujourd'hui, c'est qu'on doit penser avec tristesse que lorsque des actes criminels de l'importance et de la gravité que vous savez se sont produits, il n'y a pas eu unanimité française pour approuver le ministre de l'Intérieur qui remplissait son devoir. (*Vifs applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs.*)

Il y a eu des hommes, qui sont d'honnêtes gens paisibles, assez aveuglés par la passion, pour ne pas s'unir avec l'unanimité des Français, en vue de flétrir et de condamner des actes criminels. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs.*)

Je n'ai évoqué ces incidents qu'à la fois pour rechercher et montrer les causes du malaise actuel et pour conclure, sur ce point, qu'il est manifeste que nous nous trouvons en présence d'une sorte de maladie morale de l'opinion française. (*Très bien ! Très bien !*)

La peur, la crainte injustifiée — je vous le démontre, — l'absence de foi dans les destinées de la patrie (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs à l'extrême gauche et au centre*), c'est cela, Messieurs, qui est, à l'heure présente, la cause des mouvements si graves que nous constatons.

Aussi, avons-nous le devoir de faire appel cordialement à toute la nation, pour lui montrer que ses craintes ne sont pas légitimes, qu'elle doit garder intacte sa confiance en elle-même et, en même temps, d'examiner l'attitude que nous devons nous-mêmes avoir pour lui donner l'exemple.

La liberté monétaire.

Messieurs, j'ai fait tout à l'heure allusion à des incidents sociaux, puis à certaines opinions exprimées sur le sujet financier, par exemple sur le contrôle des changes, enfin à des demandes de dépenses. Je voudrais dire très clairement et très simplement ce que je pense sur ces divers points.

Au point de vue de l'ordre public, j'estime que, lorsque nous avons fait, de notre côté, notre devoir d'apaisement social, il faut que, de toutes parts, l'effort parallèle soit consenti, pour que la France ne soit plus troublée par des violences, qui ne trouveraient plus leur excuse dans les faits.

Je pense, d'autre part, que, sur le plan financier, nous devrons renouveler solennellement nos engagements de respecter des textes que nous avons votés ici même, il y a quelques jours, et de n'engager aucune dépense sans que, sous le contrôle du gouvernement et plus particulièrement du ministre responsable des Finances, on sache que ces dépenses sont possibles ou compensées par des recettes correspondantes. (*Applaudissements.*)

Enfin, je veux parler avec la même simplicité et, s'agissant de collègues pour lesquels je professe, ils le savent, la plus affectueuse considération, avec amitié et avec réserve, d'un sujet qui pèse, lui aussi, sur la situation présente.

On peut concevoir que, dans une situation donnée, devant des attaques spéculatives, qui sont injustifiées et coupables, un sentiment de révolte fasse tourner les regards vers des mesures de contrainte.

Je comprendrais donc qu'à l'heure si délicate où nous sommes, un homme se levât ici pour condamner la liberté monétaire et pour dire que l'heure est venue, pour ceux qui croient à l'efficacité du contrôle des changes, de revendiquer le pouvoir pour l'appliquer.

Mais — je ne veux pas insister ; sur le fond du sujet, on connaît ma pensée — j'attire l'attention de la Chambre une fois de plus sur les risques que ferait courir à la liberté et à la paix une pareille

mesure, sans apporter en rien la satisfaction des espérances que l'on fonde sur elle. (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

M. Félix Brun. — Tout contre les ouvriers ; rien contre les autres !

Appel au Parlement.

M. le président du Conseil. — J'arrive à la dernière partie de mes observations.

Au terme de ces déclarations, dont personne, je crois, ne contestera la netteté (*Très bien! Très bien!*), sur les deux points qui ont provoqué l'émotion qu'il s'agit de guérir, c'est-à-dire, d'une part, la volonté de paix sociale et d'ordre public et, d'autre part, la volonté d'équilibre budgétaire et de sagesse financière, je tiens à dire, en pleine amitié, que ces deux déclarations doivent, pour produire l'effet nécessaire, être assorties d'une sorte de garantie venant du Parlement lui-même.

A raison des événements récents, pour que le gouvernement soit cru, il faut que l'on sache qu'il sera en mesure de tenir exactement les engagements qu'il prend à la tribune.

Je demande donc à tous les groupes de se réunir tout à l'heure, car je ne veux aucun vote de surprise ou de hâte, de délibérer au cours d'une suspension de séance, de s'interroger jusqu'au fond d'eux-mêmes et de se demander s'ils approuvent l'analyse que je viens de faire ou s'ils la condamnent, ce que, d'ailleurs, je ne reprocherais à personne.

S'ils le font, je pense pouvoir faire appel amicalement à eux pour que, s'ils prennent parti avec nous, dans l'instant présent, pour le maintien de la formule de liberté monétaire que j'exprime, à partir de ce moment, chacun veuille bien aider le gouvernement dans sa tâche, en ne contestant pas chaque jour la possibilité du succès de celle-ci.

Je veux aussi m'adresser à tous les groupes de la Chambre, notamment à ceux de la majorité, pour que, d'une manière plus générale, on ne voie plus ce spectacle, déconcertant pour l'opinion publique, de collègues combattant au dehors des thèses qu'ils ont approuvées ici. (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

Je vous demande, mes chers collègues, de considérer qu'il n'y a dans mes paroles aucune pression ni aucune menace.

Je demande à chacun de vous de réfléchir dans sa conscience, qui demeure libre, à la difficulté insurmontable de la tâche d'un gouvernement, qui recueille, sans doute, des suffrages, mais qui sont mêlés à des critiques (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche.*), qui a besoin, chaque jour, de faire appel à la confiance de la nation, alors que cette confiance est menacée par des obstacles qui sont dressés sur sa route. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Et comment pourrait-il poursuivre cette tâche si, sur tous les sujets, qu'il s'agisse de la politique extérieure, de la politique sociale, de la politique financière, il a le sentiment d'être en désaccord avec ceux-là mêmes auxquels il doit son existence? (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

J'entends, Messieurs, sous la caution de mes collègues, demeurer parfaitement fidèle et loyal envers la majorité dont j'ai accepté les suffrages ; mais je demande que cette loyauté soit constante et réciproque. Je le demande, sans l'exiger de personne.

J'avais le droit et le devoir, dans une heure difficile, de montrer d'où venaient, en partie, les difficultés de ma tâche et de faire appel au sentiment du devoir du Parlement républicain. (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

Enfin, Messieurs, je voudrais, au-dessus de nos controverses de parti, si légitimes qu'elles soient, m'adresser, par l'intermédiaire du Parlement, à la nation tout entière. C'est devant le pays que je veux, aujourd'hui, poser la question de confiance. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je pense que l'on me fera l'honneur de croire que je ne prononce pas un plaidoyer personnel. Si je n'obéissais qu'au souci de mon repos, vous savez bien que je trouverais lourde la large confiance que je sollicite.

Mais lorsqu'un homme se trouve placé, par le hasard de la carrière, à un carrefour du devoir, il n'a pas à se demander s'il doit ou non servir ; il doit s'offrir au pays, à la seule condition que cela puisse être utile à celui-ci, c'est-à-dire qu'il puisse agir avec le total concours du Parlement, qui est l'émanation du suffrage universel. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

Vous apprécierez, Messieurs, la décision que vous devez prendre. Je ne souhaite qu'une chose, c'est qu'elle soit claire et qu'elle puisse être entendue partout.

J'ai une confiance inébranlable, en dépit des difficultés de l'heure, dans le destin de notre pays. On y faisait tout à l'heure éloquemment allusion.

Je crois, moi aussi, que notre peuple admirable, avec ses vertus traditionnelles d'ordre, de travail, de discipline, avec son intelligence, ses qualités de réflexion, de raison, avec ce robuste bon sens de nos paysans, saura reprendre confiance en lui-même, se sauver lui-même, par son labeur et par sa volonté.

C'est à nous, Messieurs, de nous demander si, faisant trêve un instant à nos légitimes controverses, nous saurons nous unir pour lui montrer le chemin du devoir et du salut. (*Vifs applaudissements au centre, à droite et sur de nombreux bancs à gauche.*)

La séance fut suspendue de 18 heures à 23 h. 10.

Il y eut pendant ce temps d'importantes délibérations dans les divers groupes, mais en particulier dans les groupes adhérant au Front populaire. On peut dire que le sort du Cabinet se joua autant dans ces réunions et à la délégation des gauches qu'en séance publique.

Le groupe radical-socialiste prit l'initiative de déposer un ordre du jour « approuvant les déclarations du gouvernement et lui faisant confiance », mais ce texte ne parut pas suffisamment explicite aux représentants socialistes et communistes auxquels il fut soumis.

A la réunion du groupe socialiste, plusieurs membres critiquèrent les passages du discours de M. Camille Chautemps visant la répression de la grève des fonctionnaires et des agents des services publics, le patronat, le contrôle des changes, etc. Ils proposèrent qu'une démarche fût faite au président du Conseil pour lui demander d'apporter soit des précisions, soit des atténuations sur certains points, afin de faciliter à l'extrême gauche le vote de l'ordre du jour de confiance.

La délégation des gauches, réunie avant le dîner, résolut de s'associer à cette démarche.

C'est à 21 h. 30 que cette entrevue eut lieu dans le cabinet présidentiel, au Palais-Bourbon.

M. Jacques Duclos, communiste, qui venait d'être réélu vice-président de la Chambre, formula des exigences que le président du Conseil crut devoir repousser.

M. Albert Sérol, au nom du parti socialiste, exprima également des réserves sur divers points : conflits sociaux, contrôle des changes, etc.

Le président du Conseil consentit à revenir sur plusieurs passages de son discours — qu'il avait dû improviser — dans une nouvelle déclaration, à la reprise de la séance, afin d'éviter de fausses interprétations de ses paroles. Il accepta même de compléter ses explications dans le sens souhaité par quelques-uns, sans toutefois pouvoir dépasser certaines limites.

Cependant les socialistes — et encore moins les communistes — ne se déclarèrent pas satisfaits des résultats de cette entrevue. Ils refusèrent d'élaborer un ordre du jour de confiance avant d'avoir entendu la nouvelle déclaration du président du Conseil (1).

Discussion générale.

A la reprise de la séance, à 23 h. 10, un large débat est ouvert à la demande de M. Paul Elbel, président du groupe radical-socialiste.

Tour à tour prennent la parole : MM. Albert Sérol, au nom du parti socialiste S. F. I. O. ; Pierre-Etienne Flandin, de l'Alliance des républicains de gauche ; L.-O. Frossard, au nom de l'Union socialiste et républicaine ; Paul Elbel, au nom du parti radical-socialiste, et enfin M. Arthur Ramette, au nom du parti communiste.

M. Albert Sérol.

Il déclare qu'il ne comprend pas très bien ce que le président du Conseil attend des socialistes dans les circonstances actuelles.

M. Albert Sérol. — [...] Aujourd'hui, vous faites appel à nous et vous vous placez à un point de vue psychologique. Nous sommes prêts à continuer à nous serrer autour de vous, à vous défendre et à vous soutenir.

Y a-t-il donc un changement dans notre attitude ? Depuis que vous êtes au pouvoir, pas une décision, pas un voté du groupe parlementaire socialiste n'a pu être considéré comme de nature à gêner votre action. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Bien entendu, vous ne nous demandiez pas l'enchaînement, je dirai même l'asservissement de notre pensée. Cette exigence eût été indigne de vous, et nous n'y aurions pas souscrit. Mais, si votre émotion aujourd'hui s'est accrue, je pense qu'elle résulte de ces attaques contre la monnaie qui se sont produites ces jours-ci et des difficultés financières en présence desquelles vous vous trouvez.

Le groupe socialiste ne vous a jamais demandé de modifier votre politique. Si, aujourd'hui, vous nous demandez de nous imposer quelque discipline, nécessaire devant un péril national, je n'hésite pas à dire que nous sommes prêts encore à l'accepter. Mais, quoi de plus ?

Ou bien je vous ai mal compris, mais je ne puis croire que vous accordiez quelque importance à des discussions d'ordre doctrinal qui ont pu se produire dans la presse, et je ne vous ferai pas l'injure de penser que ce sont ces discussions qui auraient été la cause des manœuvres spéculatives contre lesquelles nous avons à lutter aujourd'hui. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Le gouvernement doit mettre fin aux campagnes d'affolement qui irritent les nerfs du pays.

[...] Si je juge exactement la situation difficile dans laquelle se trouve aujourd'hui le gouvernement, je suis conduit à penser qu'il a besoin pour lui d'un sourcroît d'autorité et de calme dans le pays.

C'est surtout en faveur de la paix civique et sociale que M. le président du Conseil a adressé un appel au Parlement et au pays.

Parmi les tâches que le parti socialiste a assumées, il en est une qui est essentielle : c'est la défense des intérêts de la classe ouvrière. Or, l'attitude de la classe ouvrière, aujourd'hui, nous rend singulièrement aisé l'accomplissement de cette tâche. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

L'agitation sociale a été beaucoup plus vive dans les années qui ont précédé celle où nous sommes. Le calme paraît bien être revenu. (*Exclamations à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je comprends, Messieurs, votre pensée ; car nous estimons que les incidents auxquels vous voulez faire allusion sont regrettables et devraient être évités.

Nous sommes partisans du calme, de l'ordre. Nous avons toujours considéré que la violence était dangereuse, même pour les intérêts que ceux qui l'emploient se proposent de défendre.

Aujourd'hui l'attitude de la classe ouvrière est de nature à nous donner pleine satisfacton. La C. G. T. se montre compréhensive et prouve qu'elle a le souci de la solidarité nationale.

[...] Nous vous demandons, Monsieur le président du Conseil, du point de vue social, de poursuivre la haute et noble tâche que vous vous êtes imposée. Vous aurez toute l'autorité qu'il faudra. Les travailleurs organisés vous apportent leur force ; les partis de la majorité vous entourent et vous défendent dans cette œuvre. Que craignez-vous à l'heure actuelle ?

L'ordre est bien rétabli et défendu. Nous avons, dans ce gouvernement, un ministre de l'Intérieur qui vient de donner sa mesure. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à gauche.*)

Il est aisé de comprendre que les capitalistes soient inquiets. Mais les fauteurs de troubles, les préparateurs de guerre civile, sont peut-être bien les premiers responsables de cet état de choses. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je conclus.

En présence de la situation actuelle, le parti socialiste estime que le Rassemblement populaire doit être maintenu. Le suffrage universel ne pourrait pas tolérer que cette formation fût brisée au sein du Parlement. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Nous avons des réformes à accomplir. Vous ne

(1) D'après *le Temps*, 15. 1. 38.

nous reprocherez pas, Monsieur le président du Conseil, de vous avoir demandé de les réaliser avec précipitation.

Nous vous avons fait confiance, et nous serions prêts encore à continuer notre confiance à ce second gouvernement de Front populaire qui a assumé la tâche de faire triompher définitivement la démocratie dans notre pays.

Nous vous convions, Monsieur le président du Conseil, à la résistance contre tous ceux qui s'attaquent au régime, à la démocratie, à la sécurité, à la monnaie de la France. Vous serez sûr d'avoir autour de vous tous les démocrates de ce pays. (*Vifs applaudissements prolongés à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à gauche. — A l'extrême gauche socialiste, MM. les députés se lèvent et applaudissent.*)

A la suite du discours de M. Elbel, M. Camille Chautemps tint à préciser ses déclarations et à dissiper « un assez curieux malentendu ».

M. Camille Chautemps, *président du Conseil.* — [...] Il semble qu'on ait compris sur certains bancs que le gouvernement avait prétendu instituer — ce serait un curieux moment — un débat politique, alors que, j'espérais l'avoir fait comprendre, j'entendais simplement, en présence d'événements redoutables, éclairer le Parlement et, par lui, le pays, et appeler, de la manière la plus simple, mais la plus pressante, les représentants du suffrage universel à se grouper autour du gouvernement légal.

A entendre certaines affirmations, il semblerait que j'eusse apporté à la tribune des déclarations qui me feraient apparaître comme ayant, en quelque sorte, renié un instant toutes mes doctrines et tout mon passé.

En particulier, lorsque j'ai fait allusion à l'ordre public, il semble que mon ami M. Sérol ait compris que j'entendais dénoncer des organisations, assurément pacifiques, avec lesquelles je collabore chaque jour et avec lesquelles je compte bien continuer à collaborer dans la plus grande confiance, et qu'au contraire, j'entendais admettre le désordre, s'il venait d'un certain côté.

[...] Cet ordre public que j'ai réclamé et que je réclame encore avec force, c'est à tout le monde que je le demande. Et s'il est vrai, comme on l'affirmait tout à l'heure, que des actes graves se produisent, d'où qu'ils viennent, ils doivent être réprimés. (*Applaudissements.*)

Au surplus, je pense, par contre, qu'il y a, dans ce pays, aussi bien chez les ouvriers que chez les patrons, une immense majorité de braves gens qui ne demandent qu'à vivre dans l'ordre. (*Applaudissements.*)

Il y a, Messieurs, des choses que je ne peux pas me laisser dire.

Comment! On m'accuserait, pour ma part, au lendemain des actes auxquels on faisait tout à l'heure allusion, de vouloir dresser je ne sais quel réquisitoire contre la Confédération générale du travail!

Vraiment, est-ce que j'ai manqué parfois de justice envers cette organisation?

Il y a deux jours encore, elle était dans mon cabinet et elle collaborait à l'instauration d'une législation nouvelle avec une bonne foi, un esprit de compréhension et une hauteur de vues auxquels il m'est agréable de rendre hommage. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

De l'autre côté, si j'ai dit, et je le répète également, que certains représentants du patronat avaient pris une lourde responsabilité en refusant l'invitation que je leur adressais, je tiens à dire aussi que nombreux sont les patrons qui ont une autre conception de la collaboration sociale. Et je fais allusion non seulement à ces représentants de la petite et moyenne industrie qui ont répondu sans discussion à mon appel, mais aussi à beaucoup d'hommes importants qui — vous le verrez dans les jours prochains — sauront manifester qu'ils n'entendent pas, eux non plus, obéir à certains meneurs et qu'ils ont la volonté de travailler avec le gouvernement à l'instauration de la paix sociale dans ce pays. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et au centre.*)

Aussi bien, ceux auxquels j'ai fait ensuite allusion, ce sont, d'un côté ou de l'autre, ceux qui, n'appartenant pas à ces organisations dont j'ai parlé, veulent empêcher la paix sociale. Il y en a, Messieurs ; il n'y en a pas que d'un côté.

[...] Ce que je demande simplement à la Chambre, c'est de considérer qu'en face d'une situation grave se répandent un certain nombre de bruits qui peuvent être parfaitement faux, d'ailleurs, mais qui sont exploités dans des conditions indignes, et qui, précisément, ainsi colportés en France et, hélas! surtout à l'étranger, provoquent des doutes sur la solidité de notre pays, sur sa sécurité, sur son armature sociale et financière.

Il est donc indispensable que, par un renouveau de sagesse et de fermeté, tous ceux qui ont, dans ce pays, une responsabilité envers la nation donnent le sentiment de la volonté française de ne pas se laisser — passez-moi l'expression familière — manœuvrer par des hommes qui poursuivent contre notre patrie, dont j'ai dit un jour qu'elle était une nation assiégée, des manœuvres ou spéculatives ou politiques susceptibles, si l'on n'y mettait un terme, d'entraîner pour elle les plus redoutables conséquences.

Voilà l'appel que, très simplement, j'ai adressé à la Chambre. Je le lui renouvelle en cet instant.

Notre pays porte en lui les moyens certains de son salut.

Pour cela, qu'il donne avec ses paysans, ses ouvriers, avec toutes ses classes moyennes, qui sont, plus que d'autres encore, attachées à l'ordre social, l'exemple du travail et de la discipline volontaire. Aidez le gouvernement, Messieurs, à remplir sa tâche, à seconder cet effort courageux de notre population, et, alors, je n'ai pas de doute, nous pourrons garder confiance dans l'avenir de notre patrie. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à l'extrême gauche.*)

Ordre du jour.

La séance fut de nouveau suspendue à 23 h. 45.

La délégation des gauches se réunit aussitôt pour fixer les termes de l'ordre du jour de confiance à soumettre à la Chambre. Les socialistes, après avoir longuement délibéré, se déclarèrent pour le maintien de la collaboration gouvernementale et acceptèrent l'ordre du jour de confiance rédigé par les radicaux. M. Marcel Gitton déclara que le groupe communiste, déterminant son attitude d'après les débats et les déclarations du président du Conseil, ne pouvait voter la confiance au gouvernement.

Les débats furent repris le vendredi matin, à 2 h. 20.

Le président de la Chambre donna immédiatement lecture de l'ordre du jour présenté par MM. Paul Elbel (radical-socialiste), Lafaye (Union socialiste et républicaine), Renaitour (gauche indépendante), Albert Sérol (socialiste S. F. I. O.).

La Chambre,

Fidèle aux principes de politique financière, monétaire et sociale qu'elle a affirmés dans ses votes antérieurs ;

Fait confiance au gouvernement pour assurer dans la liberté monétaire le redressement financier et pour imposer à tous le respect de l'ordre républicain,

Et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour.

MM. Léon Baréty (Alliance des républicains de gauche) et de Chappedelaine (gauche démocratique), proposèrent l'addition suivante :

La Chambre,

Confirmant ses votes antérieurs contre le contrôle des changes...

La parole est donnée à M. Pierre-Etienne Flandin qui pose la question : le gouvernement et sa majorité politique sont-ils d'accord pour pratiquer une politique qui, en tout état de cause, exclut le contrôle des changes ? Non, car il semble que les socialistes penchent pour le contrôle. Et l'ancien président du Conseil de rappeler certaines déclarations de MM. Albert Sérol et Vincent Auriol. Il faut que l'équivoque soit définitivement dissipée. Il faut que le parti se déclare contre le contrôle des changes ; sinon, que les radicaux rompent « avec certaines collaborations qui portent en elles des germes de destruction incompatibles avec l'effort de confiance et de sacrifice dans l'union des classes, qu'il faut obtenir de ce pays, s'il veut vivre dans la paix et dans l'honneur. L'heure de ce choix, contrairement à ce que pensent certains d'entre vous, est arrivée... La démocratie est trahie lorsque les chefs qui savent lui dérobent la vérité ou même se taisent. S'il vous plaît de prolonger l'équivoque politique, vous le pouvez, mais pas pour longtemps ».

M. Albert Sérol réplique à M. Flandin que sur la question du contrôle des changes le groupe parlementaire socialiste n'a jamais pris une décision, qu' « il n'en a même point délibéré ».

M. L.-O. Frossard déclare que le groupe de l'Union socialiste votera pour le gouvernement.

M. Elbel s'étonne que M. Flandin choisisse l'heure présente « pour demander aux radicaux de renoncer à leurs alliances et de faillir à leurs engagements. Ce n'est pas au moment où le gouvernement et la France entière se débattent au milieu des difficultés que vous connaissez que nous allons ajouter à ces difficultés les risques et les aventures d'une crise de gouvernement qui serait en même temps une crise de majorité et peut-être une crise de régime ».

Intervention de M. Ramette.

La parole est à M. Arthur Ramette, député communiste.

Des attaques injustes contre les ouvriers.

M. Arthur Ramette. — Messieurs, les paroles qu'a prononcées hier après-midi M. le président du Conseil ont produit sur notre groupe une impression pénible que ses déclarations de tout à l'heure ne sont pas parvenues à dissiper.

Nous les avons accueillies avec d'autant plus de réserve qu'elles renfermaient des attaques injustes à l'égard de la classe ouvrière.

M. le président du Conseil. — Mais non !

M. Arthur Ramette. — Le peuple de ce pays sera d'accord avec nous pour considérer qu'un tel discours ne correspond pas à ce qu'on est en droit d'attendre du chef d'un gouvernement qui se réclame du Front populaire. (*Applaudissements à l'extrême gauche communiste.*)

Quel motif, Monsieur le président du Conseil, vous a guidé dans cette détermination ?

Vous avez déclaré qu'alors que toutes les conditions étaient requises pour rassurer les capitaux, ceux-ci se sont mis à fuir de nouveau vers les places étrangères, provoquant une nouvelle hémorragie d'or.

Pouvez-vous accuser la classe ouvrière d'être la cause des dangers qui menacent notre franc ? (*Applaudissements à l'extrême gauche communiste.*)

Ce n'est pas elle qui détient les capitaux. Mais c'est elle qui fait les frais de toutes les dévaluations monétaires, par une réduction de son pouvoir d'achat. (*Applaudissements à l'extrême gauche communiste. — Rires et applaudissements à droite.*)

Il ne faut pas non plus prétendre que c'est l'agitation sociale qui est à l'origine de la fuite de l'or, ainsi que le faisait tout à l'heure M. Flandin.

Vous avez déclaré vous-même qu'au moment où les Chambres se sont séparées, le 31 décembre, la situation de la trésorerie était excellente. Or, c'est à ce moment que nous connaissions le plus de conflits sociaux et que planait la menace de nouvelles grèves comme celle qui aurait pu éclater dans le textile du Nord, à cause de l'intransigeance du consortium du textile.

La plupart de ces conflits sont réglés, les menaces sont écartées, surtout depuis le revirement des patrons du textile du Nord, qui viennent, grâce à la pression des ouvriers, de chasser M. Ley. (*Applaudissements à l'extrême gauche communiste.*)

Les conflits sociaux ne sont donc pas à l'origine des manœuvres contre le franc. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Les ennemis du franc sont guidés par d'autres mobiles, par de méprisables intérêts (*applaudissements à l'extrême gauche communiste*), puisqu'ils mettent leur profit au-dessus des intérêts de la nation, mais aussi par des motifs politiques, car ce que veulent les hommes du capital, c'est mettre une fois de plus la volonté populaire en échec, pour empêcher le Front populaire de réaliser sa glorieuse mission qui est d'assurer le bonheur du peuple de France dans la paix et dans la liberté. (*Applaudissements à l'extrême gauche communiste. — Interruptions à droite.*)

Ce sont les puissances d'argent qui sont à l'ori-

gine de nos difficultés financières et sociales (*applaudissements à l'extrême gauche communiste*) et non les ouvriers groupés dans la C. G. T., qui ont tout fait pour obtenir le respect de la légalité. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Vous l'avez vous-même constaté : sur 53 sentences arbitrales violées, 43 l'ont été du fait du patronat français.

Quand vous avez fait appel, dernièrement, aux représentants des organisations économiques pour élaborer un statut social du travail, la C. G. T. n'a pas hésité à répondre : « Présent ! ». Mais la Confédération générale du patronat français, qui a à sa tête M. Gignoux, s'est refusée à discuter. (*Applaudissements à l'extrême gauche communiste.*)

Le patronat pousse aux conflits sociaux.

C'est le patronat français, dirigé par M. Gignoux, qui pousse aux conflits sociaux, en ne respectant pas les contrats, en chassant les délégués d'atelier. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

C'est lui qui, aidé par l'étranger, a financé les préparatifs de guerre civile. (*Applaudissements à l'extrême gauche communiste. — Exclamations et interruptions à droite.*)

Les auteurs de l'attentat de la rue de Presbourg, les assassins des frères Rosselli, ne sont-ils pas les mêmes que ceux qui emmagasinaient des armes en vue d'un coup de force contre la République ? Les comparses sont arrêtés, mais les véritables chefs sont encore en liberté. (*Applaudissements à l'extrême gauche communiste.*)

Et ceux-ci ne sont-ils pas les hommes de confiance des grandes entreprises capitalistes, comme l'usine Michelin ?

Vous venez de reconnaître vous-même, dans votre dernière déclaration, que de fausses nouvelles propagées en France par le traître Doriot sont utilisées par la spéculation internationale. (*Applaudissements à l'extrême gauche communiste.*)

M. Jean-Louis Tixier-Vignancourt. — Je ne reconnais pas à un traître le droit de parler de trahison.

Ce qui est vrai, c'est la trahison du communisme. (*Interruptions à l'extrême gauche communiste.*)

M. Florimond Bonte. — Mais on devrait mettre en prison les assassins.

M. Arthur Ramette. — Il n'est pas juste de parler de forces obscures qui excitent la classe ouvrière.

Il y a des ennemis de la nation auxquels il faut savoir s'attaquer comme le firent autrefois les Jacobins. (*Applaudissements à l'extrême gauche communiste.*)

Ceux-là ne sont pas dans les rangs de la classe ouvrière.

Je vais vous dire ce qui inquiète la classe ouvrière. Elle a retrouvé sa dignité et ses libertés grâce à des lois sociales qui font notre honneur et elle veut conserver ces biens précieux, qui sont menacés par les menées et les intrigues de la réaction et du fascisme. (*Interruptions à droite.*)

Application du programme du Front populaire.

Vous avez déclaré, en juin 1937, que votre gouvernement était un gouvernement de Front populaire. Il est regrettable que, dans votre discours, vous n'ayez pas affirmé que vous étiez résolu à appliquer point par point le programme du Rassemblement populaire. (*Applaudissements à l'extrême gauche communiste. — Interruptions à droite.*)

Vous savez ce qu'attend le peuple de ce pays. Les fonctionnaires et les ouvriers attendent le rajustement de leurs traitements et salaires par l'application de l'échelle mobile. (*Applaudissements à l'extrême gauche communiste. — Interruptions à droite.*)

Les vieux ouvriers, artisans et paysans attendent une retraite; les chômeurs, des allocations plus élevées et du travail par l'exécution de grands travaux; les postiers, l'application de la semaine de quarante heures.

Les paysans attendent les allocations familiales, la loi sur les calamités agricoles, le statut du métayage et les conventions collectives de vente et d'achat. (*Applaudissements à l'extrême gauche communiste.*)

Les petits commerçants attendent la démocratisation de l'impôt.

Vous nous promettez un Code du travail. Nous le jugerons sur pièces, avec le souci de défendre la classe ouvrière.

Le pays a voté sur un programme précis, pour une politique orientée nettement dans le sens de l'intérêt des classes laborieuses. Il ne saurait admettre ni un changement de politique ni un changement de majorité. (*Applaudissements à l'extrême gauche communiste.*)

Ce que veut le peuple de France, c'est qu'on applique intégralement le programme du Rassemblement populaire.

M. Fernand Wiedemann-Goiran. — Qui a conduit à la ruine.

M. Arthur Ramette. — Et, à la vérité, ce qu'il attend aussi, c'est un véritable gouvernement de Front populaire, à l'image du Front populaire. (*Applaudissements à l'extrême gauche communiste.*)

En présence de vos déclarations, dont nous sommes sûrs qu'elles ne correspondent pas à la volonté ni aux espérances du pays, nous avons tenu à exprimer notre légitime inquiétude. Si nous ne votons pas contre l'ordre du jour de confiance...

M. le président du Conseil. — Vous êtes complètement libres.

M. Arthur Ramette. — ... c'est dans l'unique souci de ne pas rompre le Front populaire. (*Applaudissements à l'extrême gauche communiste.*)

Réplique de M. Chautemps.

M. le président du Conseil. — Messieurs, les discours qui viennent d'être prononcés appelleront de ma part quelques mots supplémentaires.

J'ai écouté comme il convenait l'honorable M. Ramette. Il a parlé avec beaucoup de franchise.

Mais je suis obligé de considérer que j'ai sans doute bien mal réussi lorsque j'ai demandé à la Chambre, dans une heure grave, de se grouper autour du gouvernement et de donner même l'impression que, non seulement la majorité voulait lui apporter ses suffrages, mais qu'il était indispensable, pour que le gouvernement eût l'autorité nécessaire dans le pays, qu'un accord profond vînt s'affirmer.

D'autre part, M. Ramette, au moment où nous voulons défendre le franc et où nous insistons sur la nécessité d'une prudence financière, croit nécessaire de reprendre la liste impressionnante des vastes dépenses que son parti réclame.

Eh bien ! je lui répondrai avec la même franchise. J'ai accepté, en effet, de me mettre à la tête d'un gouvernement de Rassemblement populaire. Je crois pouvoir affirmer que je suis demeuré constamment fidèle à la parole que j'avais donnée.

Mais, Messieurs, je ne crois pas qu'il ait été dans le sentiment du peuple si noble de France d'exiger du gouvernement qui serait sur ces bancs de

manquer de la dignité la plus élémentaire. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

Aussi, M. Ramette réclame sa liberté : il a parfaitement le droit de la demander. Quant à moi, je la lui donne. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite. — Mouvements divers.*)

Maintenant, je pense que l'honorable M. Flandin n'insistera pas pour demander l'adjonction dont il a parlé dans son discours. Il faut qu'à la fois j'évite, de ce côté, une équivoque sur la pensée très claire du gouvernement en ce qui concerne la liberté monétaire, et que je repousse tout ce qui pourrait apparaître comme une manœuvre politique. (*Très bien! Très bien! à gauche.*)

Je suis à ce point d'accord avec ceux qui sont venus ici défendre la liberté monétaire et repousser le contrôle des changes, que je puis bien, sans trahir un secret, dire que, lorsque j'ai appris que l'ordre du jour qui serait déposé par mes amis pourrait ne pas comporter une phrase claire sur ce sujet et que, par contre, le problème serait nettement posé par l'honorable M. Barély, j'ai demandé à mes amis, en insistant de toute la force de mon amitié, qu'ils voulussent bien, même ceux qui pouvaient avoir, au point de vue doctrinal, certaines réserves à faire, inclure la phrase qui coupait court à toute espèce d'équivoque.

Ils ont bien voulu y consentir. La question est donc nettement réglée. A partir de ce moment, j'ai le regret de dire que ceux qui insisteraient auraient beaucoup moins en vue la liberté monétaire que l'encellulement du gouvernement.

Par conséquent, je demande à M. Flandin de renoncer à son addition...

M. Flandin, prenant acte des déclarations très nettes du président du Conseil contre le contrôle des changes, retire la demande d'addition qu'avait présentée son groupe.

La démission des ministres socialistes.

Après la réplique du président du Conseil les socialistes demandèrent une suspension de séance. Le groupe S. F. I. O., après avoir délibéré, décida la démission des ministres socialistes. Il vota l'ordre du jour suivant :

> Le groupe socialiste,
>
> Après avoir affirmé une fois de plus sa fidélité au Rassemblement populaire et avoir déclaré qu'il était toujours prêt, dans l'intérêt de la nation, à soutenir énergiquement un gouvernement décidé à continuer la politique définie par les consultations du suffrage universel, surtout dans les circonstances actuelles où s'imposaient à l'intérieur la défense républicaine et à l'extérieur l'organisation de la paix ;
>
> Constate avec regret qu'au cours de la dernière séance, d'une part le parti communiste a déclaré son intention de ne pas s'associer à la majorité ;
>
> D'autre part, le président du Conseil a rendu sa liberté à ce parti et a donné par là même, à la politique du gouvernement, une nouvelle orientation ;
>
> Qu'en présence d'une telle situation le gouvernement ne peut plus se réclamer du Rassemblement populaire ;
>
> Et décide, en conséquence, que les membres socialistes du gouvernement ne peuvent pas lui maintenir leur concours.

Après avoir approuvé ce texte les ministres socialistes se retirèrent, et M. Léon Blum rédigea en leur nom la lettre de démission qu'il adressa immédiatement à M. Camille Chautemps.

> Vendredi, 4 heures.
>
> MON CHER AMI,
>
> Nous avons multiplié nos efforts au cours de la journée et de la nuit pour maintenir intacte autour de vous la majorité de Front populaire.
>
> Mais les incidents de séance qui viennent de se produire et que l'ordre du jour du groupe socialiste a enregistrés nous mettent maintenant dans l'obligation de remettre nos démissions entre vos mains.
>
> Nous vous remercions de la confiance et de l'amitié que vous nous avez toujours témoignées, et nous vous prions de croire à nos sentiments affectueux.
>
> LÉON BLUM.

La démission des ministres socialistes devait entraîner la chute du ministère.

A la reprise de la séance, à 4 h. 45, le président Edouard Herriot annonçait :

> M. le président du Conseil m'a fait connaître que le gouvernement se désintéressait de la suite du débat.
>
> La Chambre voudra sans doute laisser à son président le soin de la convoquer. (*Assentiment.*)

II — Crise ministérielle (14-18. I. 38)

Sitôt que fut connue la décision de M. Léon Blum et des ministres socialistes, M. Camille Chautemps rédigea la lettre de démission du ministère, qu'il alla remettre au président de la République (14 janvier, 5 heures du matin).

M. Albert Lebrun, décidé à résoudre rapidement la crise ministérielle, commença immédiatement ses consultations.

Mais la constitution du nouveau ministère devait s'avérer difficile. La crise dura cinq jours. Il y eut deux tentatives qui échouèrent.

Car s'il y avait crise ministérielle, il y avait également crise du Front populaire. La première n'était d'ailleurs que la conséquence de la seconde. Certains allèrent même jusqu'à prédire la fin du Front populaire.

L'entente était loin de régner entre les trois partis de la majorité, malgré leurs ordres du jour unanimes réclamant « la constitution d'un gouvernement de Front populaire, appuyé sur une majorité de Front populaire, pour la réalisation du programme de Front populaire ».

On vit les communistes et les socialistes s'accuser mutuellement d'avoir provoqué la crise ministérielle ; les socialistes prétendre que M. Chautemps n'aurait pris une attitude ferme envers le Parti communiste qu'après avoir eu la certitude d'obtenir en compensation les voix du centre ; les radicaux et les socialistes faire échouer tour à tour leurs combinaisons ministérielles.

L'essai de M. Bonnet.

Après avoir pris conseil de M. Jeanneney, président du Sénat, et M. Herriot, président de la Chambre des députés, M. Albert Lebrun

demanda à M. Chautemps de reformer le ministère. Mais celui-ci déclina l'offre, prétextant que les événements qui avaient amené sa démission étaient encore trop récents et pourraient le gêner dans sa tâche. M. Daladier, pressenti se récusa également. Il déclara que, préférant consacrer son activité à la Défense nationale, il ne pouvait en même temps assumer la lourde charge de la présidence du Conseil.

Dans la soirée on apprenait que M. Georges Bonnet avait accepté la mission de former le Cabinet.

Conformément aux vœux du groupe radical-socialiste, M. Bonnet saisit le groupe socialiste d'une offre de participation. Celui-ci répondit par un refus catégorique : ni collaboration, ni soutien, ni abstention. Voici d'ailleurs le texte de la lettre que M. Albert Sérol, au nom des socialistes, adressa à M. Bonnet :

Mon cher ministre,

Le groupe parlementaire socialiste, saisi de la proposition exprimée par votre lettre, l'a examinée avec la plus vive attention.

Il estime qu'en présence de la situation politique actuelle à la Chambre, et dans laquelle vous avez eu un rôle important, il lui est impossible de participer à un gouvernement que vous présideriez.

Cette situation, créée autour de vous, lui interdirait également d'apporter le soutien à votre gouvernement. Il ne pourrait même pas, dans les circonstances présentes, vous assurer de son abstention.

Sa décision ne s'inspire que de sa ferme volonté de maintenir intactes la force et l'unité du Rassemblement populaire.

Le Parti radical-socialiste ne pouvait laisser passer sans protester cette exclusive socialiste. Le 16 janvier, à la réunion des parlementaires et des membres du Comité exécutif du Parti, la motion suivante fut votée à l'unanimité :

Le parti radical-socialiste, à l'unanimité fidèle aux principes du Rassemblement populaire, proteste contre l'exclusive dirigée, sans motifs exprimés, contre l'un de ses membres choisi par le chef de l'Etat pour constituer un gouvernement dont seul le programme devrait faire entre les groupes de la majorité l'objet d'une discussion préalable, et rejette toutes responsabilités quant aux conséquences de cette attitude.

Dès lors, la question se posait : M. Bonnet devait-il poursuivre sa tentative de former le ministère ? Par 32 voix contre 26 et une quarantaine d'abstentions, la réunion se prononça « pour ».

Mais jugeant ce vote trop ambigu, M. Bonnet décida d'abandonner son projet.

Le 16 janvier, dans l'après-midi, il faisait aux représentants de la presse la déclaration suivante :

J'ai résigné la haute mission que M. le président de la République m'avait confiée.

Le groupe socialiste me refusant non seulement la participation que je lui offrais, mais encore le soutien, je n'ai pu former le gouvernement que le parti radical m'encourageait à constituer.

Ce gouvernement eût-il été radical homogène, eût-il présenté le même programme que celui du Cabinet précédent, je n'étais même pas assuré de l'abstention du groupe socialiste.

J'ai conscience d'avoir accompli mon devoir envers le pays. [...]

Les deux tentatives de M. Blum.

Après l'échec de M. Bonnet, le président de la République fit appeler M. Léon Blum, qui accepta de former le ministère.

Le chef socialiste essaya d'abord de réaliser une sorte de Matignon politique et de former un Cabinet allant « de Thorez à Paul Reynaud ». Aux informateurs politiques venus l'interroger sur ses intentions, il déclara :

Vous savez déjà, leur dit-il, que je me suis lancé dans une entreprise difficile et audacieuse. J'ai à peine besoin d'en dire les raisons. J'ai le sentiment que, dans les circonstances présentes, il est nécessaire de donner une impression de paix sociale au dedans, de force nationale au dehors. C'est pourquoi j'essaye de réaliser une sorte d'accord Matignon politique.

Je voudrais opérer un Rassemblement national autour du Front populaire, ce qui se traduit pratiquement par le désir d'associer aux représentants de tous les partis adhérant au Front populaire des hommes ayant appartenu jusqu'à présent à l'opposition, mais cependant connus par leur attachement aux libertés démocratiques.

Je tente un effort d'unité nationale dans des conditions telles qu'il ne puisse causer aucun détriment ni même provoquer aucune inquiétude en ce qui touche la liberté républicaine et le progrès social.

Mais, le soir même, cette combinaison s'avérait difficile. En effet, si les communistes acceptaient en principe l'offre de M. Blum, M. Paul Reynaud, lui, subordonnait son acceptation à « certains concours » qui devaient encore « élargir » la combinaison.

M. Blum interrompit alors les consultations commencées, pour les reprendre le lendemain, mais sur une autre base. Il tenta de former un ministère strictement de Front populaire, comprenant les radicaux, l'Union socialiste républicaine, les socialistes et les communistes.

Mais, informé de l'hostilité du groupe radical à la participation du Parti communiste, M. Blum préféra abandonner.

En quittant l'Elysée — le 17 janvier, au matin, — il faisait la déclaration suivante :

J'ai essayé de mettre sur pied une combinaison que j'avais moi-même qualifiée d'audacieuse. Il faut croire qu'elle l'était, en effet, car je n'ai pas réussi.

Je constate, d'ailleurs, qu'elle a été accueillie par l'opinion avec une grande sympathie.

Restait donc une combinaison de Front populaire à l'état pur, celle qui avait été réclamée par le Comité du Rassemblement et par la délégation des gauches elle-même.

Le Front populaire comprend trois partis politiques principaux : les socialistes, les radicaux, les communistes. Or, le groupe parlementaire radical, réuni hier soir, a manifesté une résistance certaine à l'entrée des communistes dans le gouvernement.

Dans ces conditions, je n'ai pu que renoncer à la mission que le président de la République m'avait confiée.

J'ai jugé inutile de m'obstiner plus longtemps; je ne veux faire perdre ni un jour ni même une heure au pays pour ma satisfaction personnelle.

Notons que M. Paul Elbel, président du groupe radical à la Chambre, à la suite de cette déclaration du chef socialiste, affirma publiquement que les radicaux n'avaient jeté aucune exclusive contre la participation communiste et que M. Blum avait été mal informé. Le soir même, ce dernier ripostait par le communiqué suivant :

Des allégations vraiment surprenantes mettent en doute sinon la sincérité, du moins la véracité des déclarations faites par moi aux représentants du groupe communiste, puis au groupe socialiste et enregistrées dans un communiqué que j'ai donné à la presse. Ma faute serait singulièrement grave puisqu'elle aurait pour résultat d'entraver la constitution d'un gouvernement à l'image du Front populaire et comportant par conséquent une participation communiste. Tout le monde comprendra que je ne veuille pas supporter plus longtemps une imputation qui touche à la fois mon honneur d'homme public et mon honneur d'homme privé.

Je demande donc au Comité de Rassemblement populaire d'instituer une enquête immédiate sur l'exactitude du fait affirmé par moi et que je maintiens formellement : à savoir « la résistance certaine » qu'a rencontrée à la séance tenue dimanche soir par le groupe parlementaire du parti radical la collaboration gouvernementale avec le parti communiste.

Je cite dès à présent comme témoins MM. Edouard Daladier, Camille Chautemps, Elbel, Yvon Delbos, ainsi que mes camarades Vincent Auriol et André Blumel.

L'acceptation de M. Camille Chautemps.

M. Albert Lebrun fit alors appel à M. Camille Chautemps, qui cette fois accepta la mission de former le Cabinet.

Comme vous le voyez, dit-il à la presse, la boucle est bouclée : les consultations du président de la République me ramènent au point de départ. M. Albert Lebrun m'a, en effet, fait l'honneur de me demander à nouveau de former le gouvernement. Devant l'insistance du chef de l'Etat et la prolongation de la crise, j'ai cru devoir accepter, en principe, cette mission, qui m'était offerte ainsi pour la deuxième fois. Je vais, du moins, m'efforcer d'aboutir.

Au cours de sa tentative, mon ami Léon Blum a lancé l'idée d'un élargissement du Front populaire sur un plan national. Ce projet n'a pu être réalisé par lui dans la forme qui avait été envisagée. Il faut, selon moi, en retenir une conception qui avait déjà inspiré la formation de mon précédent Cabinet et qui consiste à grouper le maximum de bonnes volontés françaises autour des principes essentiels approuvés par le suffrage universel.

C'est à cette tâche que je vais consacrer mes efforts. J'avais rédigé, il y a quelques jours, un Code de la paix sociale. Je vais tenter de soumettre au Parlement un Code de la paix politique.

Mais quelle serait l'attitude des socialistes devant un ministère à direction radicale ?

Un Conseil national socialiste se réunit, le 17 janvier au soir, pour trancher une fois de plus la question de la participation au pouvoir.

Trois motions étaient en présence :

1° Une motion Blum-Sérol-Lebas ainsi conçue :

Le Conseil national proclame l'attachement du parti au Rassemblement populaire et à son programme. Il regrette que n'ait pas abouti la formation d'un gouvernement à l'image du Front populaire. A défaut d'un tel gouvernement, il autorise ses élus à participer à un gouvernement qui s'appuiera sur une majorité groupée sur le programme et dans la discipline du Rassemblement populaire.

2° Une motion Zyromski écartant la participation et préconisant avant tout un gouvernement à l'image du Front populaire.

3° Une motion Pivert écartant la participation et réclamant un Front populaire de combat.

Les résultats du vote furent les suivants :

Motion Blum-Sérol : 4 035 mandats.

Motion Zyromski : 2 659.

Motion Pivert : 1 496.

Ainsi, la motion favorable à la participation obtenait moins de voix que les deux autres réunies, hostiles, elles, à la collaboration gouvernementale (1),

Mais une quatrième motion, destinée à atténuer les conséquences du premier vote, fut votée par 6 832 voix contre 1 334. En voici le texte :

Considérant le vote qu'il a émis, écartant la participation, le Conseil national fait confiance au groupe socialiste parlementaire, en accord avec la C. A. P., pour agir au mieux des intérêts de la classe ouvrière, du parti et du Rassemblement populaire.

Ayant pris connaissance des décisions du Conseil national socialiste, M. Chautemps se rendit à la réunion des parlementaires et des membres du Comité exécutif du parti radical-socialiste. Il affirma qu'il n'envisageait la possibilité d'aboutir qu'à la condition d'obtenir une promesse sans ambiguïté du soutien du parti socialiste, soutien qu'il considérait comme devant être essentiel et permanent, c'est-à-dire indépendant de l'attitude que pourrait prendre le parti communiste.

Cet exposé reçut l'accord unanime de l'assemblée qui publia le communiqué suivant :

Le président Camille Chautemps a exposé le déroulement de la crise ministérielle et fait connaître de quelle manière il entend la dénouer ; après le refus de participation socialiste, refus que le groupe a été unanime à regretter, le Cabinet nouveau sera fondé sur les bases suivantes :

1° Cabinet constitué par des représentants du

(1) A l'annonce de ce vote, M. Paul Faure, partisan de la motion Blum-Sérol-Lebas, annonça qu'il se démettait de sa fonction de secrétaire général du parti (il occupait ce poste depuis la scission de Tours, en 1921).

parti radical, des partis de l'Union socialiste républicaine et de la Gauche indépendante ;

2° Constitution de ce gouvernement avec la condition expresse du soutien du parti socialiste S. F. I. O. ;

3° Le programme de ce gouvernement ne saurait créer une division entre les partis du Rassemblement populaire.

Le parti radical a approuvé à l'unanimité ces trois objets et renouvelé sa confiance au président Camille Chautemps.

Dans l'après-midi du 18 janvier, le groupe parlementaire socialiste votait par 88 voix contre 25 et 6 abstentions l'ordre du jour suivant proposé par M. Marx Dormoy :

Le groupe parlementaire socialiste déplore que malgré ses efforts un gouvernement à l'image du Front populaire n'ait pu se constituer.

Conformément à la décision du Conseil national qui a nettement exprimé la volonté du pays, il considère qu'il a pour devoir immédiat de maintenir intacte la majorité du Front populaire.

C'est dans cet esprit qu'il accueille favorablement la formation d'un gouvernement par un parti adhérant au Rassemblement populaire.

Quand il eut l'assurance officieuse que le groupe parlementaire socialiste S. F. I. O. avait décidé de donner son soutien au nouveau gouvernement, M. Camille Chautemps précipita ses démarches pour mettre sur pied, dans le moindre délai, la combinaison ministérielle.

A 21 h. 45, le ministère était définitivement formé et M. Frossard donnait connaissance aux journalistes de la liste des nouveaux ministres et sous-secrétaires d'Etat, que nous publions plus loin.

De son côté M. Camille Chautemps faisait à la presse la déclaration suivante :

Je suis heureux d'avoir réussi à mettre un terme à une crise politique qui a été longue et délicate.

Le gouvernement dont je vais présenter les membres à M. le président de la République s'efforcera de répondre à l'espérance d'un pays aussi avide de réformes et de justice sociale que de paix civique et de sécurité.

De lourdes tâches l'attendent. Il les remplira dans le double but de faire prévaloir les volontés du suffrage universel et de les concilier avec les exigences du salut national.

Qu'il s'agisse de maintenir la solidité de nos finances, de préparer les lois sociales qui assureront la collaboration pacifique du capital et du travail ou de défendre la sécurité et l'indépendance de la patrie, nous consacrerons à ces grands devoirs tout notre dévouement civique.

On remarquera l'intérêt spécial que j'ai apporté à organiser fortement les services de la présidence du Conseil, à coordonner et animer l'action économique et financière, à exercer un sévère contrôle des étrangers.

J'ai décidé, d'autre part, avec mon ami le président Daladier, de profiter de l'occasion qui m'était offerte pour opérer une réorganisation des rapports qui doivent unir les ministères de la Défense nationale.

Pour faciliter cette réforme, mes collègues MM. Campinchi et Pierre Cot, ont mis leurs portefeuilles à ma disposition. J'ai tenu naturellement à les prier, l'un et l'autre, d'accepter la direction d'un autre département ministériel.

Après ces divers changements, je puis dire que mon Cabinet est fortement constitué. L'outil est prêt. Il est solide. Nous allons maintenant nous mettre ou plutôt, pour moi, me remettre au travail.

Et je voudrais dire à tous nos concitoyens ma foi profonde dans l'avenir de notre chère patrie qui ne dépend que de notre commune volonté de calme, de discipline et de concorde sociale.

III — Le nouveau Cabinet Chautemps

Composition du ministère.

Le Cabinet constitué par M. Camille Chautemps comprend 20 ministres, dont 3 sans portefeuille, et 13 sous-secrétaires d'Etat, soit au total 33 membres (1).

Ministres et ministres d'État.

Présidence du Conseil sans portefeuille. — M. Camille Chautemps, sénateur de Loir-et-Cher. — Groupe de la Gauche démocratique radicale et radicale-socialiste.

Vice-président du Conseil, Défense nationale. — M. Edouard Daladier, député de Vaucluse. — Groupe radical-socialiste.

Ministre d'Etat (chargé des services de la présidence du Conseil). — M. L.-O. Frossard, député de la Haute-Saône. — Union socialiste et républicaine.

Ministre d'Etat (chargé de coordonner l'action économique et financière du gouvernement). — M. Georges Bonnet, député de la Dordogne. — Groupe radical-socialiste.

Justice. — M. César Campinchi, député de la Corse. — Groupe radical-socialiste.

Affaires étrangères. — M. Yvon Delbos, député de la Dordogne. — Groupe radical-socialiste.

Intérieur. — M. Albert Sarraut, sénateur de l'Aude. — Groupe de la Gauche démocratique radicale et radicale-socialiste (2).

Finances. — M. Marchandeau, député de la Marne. — Groupe radical-socialiste.

Marine militaire. — M. William Bertrand, député de Charente-Inférieure. — Groupe radical-socialiste.

Air. — M. Guy La Chambre, député d'Ille-et-Vilaine. — Groupe radical-socialiste.

Education nationale. — M. Jean Zay, député du Loiret. — Groupe radical-socialiste.

Travaux publics. — M. Henri Queuille, sénateur de la Corrèze. — Groupe de la Gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste.

Commerce. — M. Pierre Cot, député de la Savoie. — Groupe radical-socialiste.

Agriculture. — M. Fernand Chapsal, sénateur de

---

(1) Les décrets portant nomination des ministres et sous-secrétaires d'Etat sont datés du 18 janvier 1938 ; ils ont été publiés au *Journal Officiel* du 19 janvier. — La liste que nous publions suit rigoureusement l'ordre dans lequel les décrets ont paru à *l'Officiel.*

(2) Par décret en date du 21. 1. 38, M. Albert Sarraut a été délégué « pour exercer au nom du gouvernement le contrôle des administrations de l'Afrique du Nord relevant de l'autorité métropolitaine, et pour coordonner, dans les conditions du statut respectif des trois territoires, l'action d'ensemble de la politique française ». (*J. O.*, 22. 1. 38 ; erratum, *J. O.*, 26. 1. 38.)

Charente-Inférieure. — Gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste.

Travail. — M. PAUL RAMADIER, député de l'Aveyron. — Union socialiste et républicaine.

Colonies. — M. THÉODORE STEEG, sénateur de la Seine. — Gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste.

Pensions. — M. ROBERT LASSALLE, député des Landes. — Groupe radical-socialiste.

Santé publique. — M. MARC RUCART, député des Vosges. — Groupe radical-socialiste.

Postes, Télégraphes et Téléphones. — M. FERNAND GENTIN, député de l'Aube. — Groupe radical-socialiste.

Marine marchande. — M. PAUL ELBEL, député des Vosges. — Groupe radical-socialiste.

Sous-secrétaires d'Etat.

Présidence du Conseil. — M. EMILE LAURENS, député de Loir-et-Cher. — Groupe radical-socialiste.

Présidence du Conseil (chargé des services de l'immigration et des étrangers). — M. PHILIPPE SERRE, député de Meurthe-et-Moselle. — Gauche indépendante (Jeune-République).

Affaires étrangères. — M. FRANÇOIS DE TESSAN, député de Seine-et-Marne. — Groupe radical-socialiste.

Intérieur. — M. RAOUL AUBAUD, député de l'Oise. — Groupe radical-socialiste.

Finances. — M. MAX HYMANS, député de l'Indre. — Union socialiste et républicaine.

Marine militaire. — M. MAURICE DELOM-SORBÉ, député des Basses-Pyrénées. — Gauche indépendante.

Education physique. — M. LÉON COURSON, député d'Indre-et-Loire. — Groupe radical-socialiste.

Enseignement technique. — M. JULES JULIEN, député du Rhône. — Groupe radical-socialiste.

Travaux publics. — M. ALEXIS JAUBERT, député de la Corrèze. — Groupe radical-socialiste.

Commerce. — M. MAXENCE BIBIÉ, député de la Dordogne. — Union socialiste et républicaine.

Agriculture. — M. ANDRÉ LIAUTEY, député de Haute-Saône. — Groupe radical-socialiste.

Colonies. — M. GASTON MONNERVILLE, député de la Guyane. — Groupe radical-socialiste.

Travail. — M. GABRIEL LAFAYE, député de la Gironde. — Union socialiste et républicaine.

Leurs groupes.

5 ministres appartiennent au Sénat : MM. Camille Chautemps, Albert Sarraut, Henri Queuille, Chapsal et Steeg (tous de la gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste).

15 ministres et 13 sous-secrétaires d'Etat sont députés. Ils comprennent :

a) 21 radicaux-socialistes, dont 13 ministres : MM. Daladier, Bonnet, Campinchi, Delbos, Marchandeau, William Bertrand, Guy La Chambre, Jean Zay, Pierre Cot, Lassalle, Rucart, Gentin, Elbel, et 8 sous-secrétaires d'Etat : MM. Laurens, de Tessan, Raoul Aubaud, Courson, Julien, Jaubert, Liautey, Monnerville.

b) 5 membres de l'Union socialiste et républicaine, dont 2 ministres : MM. Frossard et Ramadier, et 3 sous-secrétaires d'Etat : MM. Hymans, Maxence Bibié et Lafaye.

c) 2 députés de la Gauche indépendante, tous les deux sous-secrétaires d'Etat : MM. Philippe Serre (Jeune-République) et Delom-Sorbé.

Ministres et sous-secrétaires d'Etat, membres de la Ligue des droits de l'homme.

Sur les 33 ministres et sous-secrétaires d'Etat, 23 sont membres de la Ligue des droits de l'homme. Nous avons relevé leurs noms sur les listes publiées par M. T. Ferlé dans son livre *La Ligue des droits de l'homme* (1) :

MM. Aubaud,
Bertrand (William), Bibié, Bonnet,
Campinchi, Chautemps, Cot, Courson,
Daladier, Delbos,
Frossard,
Gentin,
Jaubert,
Lafaye, Lassalle, Liautey,
Marchandeau, Monnerville,
Ramadier, Rucart,
Steeg,
Tessan (de),
Zay.

Ministres et sous-secrétaires d'Etat affiliés à la Franc-Maçonnerie.

La liste que nous donnons ci-après a été dressée d'après *Le Grand-Orient de France, Liste des Francs-Maçons du G∴-O∴* (2 vol., éditions Fédération Nationale Catholique), *La Grande Loge de France. Constitution et règlements. Liste des membres* (2 vol., F. N. C.), *Le Parlement aux ordres de la Franc-Maçonnerie* (brochure F. N. C.).

On pourra constater que, sur 33 membres du gouvernement, 10 appartiennent notoirement à la Franc-Maçonnerie :

AUBAUD : Grand-Orient de France. Membre du Conseil de l'Ordre. 33e degré. Loge *Etoile de l'Espérance*, de Beauvais.

BERTRAND (WILLIAM) : Grand-Orient de France. Ancien membre du Conseil de l'Ordre. Loge *L'Union rétablie*, de Marennes.

CHAUTEMPS : Grande Loge de France. 32e degré en 1913. Loge *La République*, de Paris. Loge *Les Enfants de Rabelais*, de Chinon. Loge *Les Démophiles*, de Tours.

FROSSARD : Grand-Orient de France. 3e degré. Loge *L'Internationale*.

HYMANS : Grand-Orient de France. Grande Loge de France. 3e degré. Loge *Isis-Montyon et conscience et volonté*.

MARCHANDEAU : Loge *La Sincérité*, de Reims.

MONNERVILLE : Grande Loge de France. Membre du Conseil fédéral. Loge *La Prévoyance*. Loge *La France équinoxiale*.

RAMADIER : Grand-Orient de France. Loge *Nouvelle Cordialité*, de Villefranche-de-Rouergue. Loge *L'Internationale*.

RUCART : Grande Loge de France. Grand-Orient de France. Membre du Conseil national du Droit humain. Loge *L'Indépendance*, d'Orléans. Loge *Fraternité vosgienne*, d'Epinal.

SARRAUT : Membre d'honneur de la *Fraternité tonkinoise*. Loge d'Hanoï.

ZAY : Grande Loge de France. Grand-Orient de France. Loge *Etienne-Dolet*, d'Orléans. Loge *L'Education civique*.

(1) Bonne Presse, 1936.

IV — La déclaration ministérielle

Le nouveau ministère s'est présenté devant le Parlement le vendredi 21 janvier 1938. Voici le texte de la déclaration ministérielle qui a été lue à la Chambre par M. Camille Chautemps, président du Conseil, et au Sénat par M. Edouard Daladier, vice-président du Conseil, ministre de la Défense nationale et de la Guerre (1).

Programme du nouveau Gouvernement.

M. Camille Chautemps, *président du Conseil.* — Messieurs, le gouvernement qui se présente devant vous s'est constitué pour mettre un terme à une crise politique dont la durée et la confusion appellent de sérieuses réflexions.

Pour le juger avec équité, on ne doit pas perdre de vue les graves difficultés financières dont il est issu.

La crise n'est pas née d'un désaccord doctrinal entre les membres du précédent Cabinet sur la politique sociale qui les avait rapprochés, mais de la difficulté de concilier les légitimes aspirations populaires avec les exigences impérieuses de l'intérêt national. L'analyse de ses causes commande à l'évidence l'attitude et le programme du nouveau Cabinet.

Il ne saurait être question, pour la démocratie française, de renier son passé, d'abandonner ses principes, de renoncer à ses espérances.

Défense républicaine et justice sociale.

Le Rassemblement populaire, jailli spontanément de l'instinct démocratique, au lendemain d'incidents sanglants qui révélèrent une menace contre un régime auquel la nation est profondément attachée (*Vifs applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre*), a revêtu la double signification d'une volonté résolue de défense républicaine et d'un ardent désir de justice sociale. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ces deux buts gardent aujourd'hui, à nos yeux, leur pleine valeur.

Des entreprises criminelles, récemment découvertes, démontrent qu'un monstrueux esprit de haine n'a pas encore désarmé. (*Vifs applaudissements répétés à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre.*) Le gouvernement est décidé à démasquer tous les coupables et à les soumettre sans faiblesse aux sanctions de la loi. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*) Contre tous les désordres, contre tous les factieux, contre les menées de certains agents étrangers suspects (*Vifs applaudissements unanimes*), la ferme application de la loi républicaine doit garantir la tranquillité publique, comme l'indépendance et la sécurité de la patrie. (*Applaudissements.*)

Il est en même temps nécessaire de donner à la classe ouvrière l'entière certitude qu'il ne sera porté aucune atteinte aux avantages qu'elle a légitimement acquis. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et au centre.*) Loin de restreindre ou de mutiler les réformes déjà réalisées, il convient d'en assurer l'adaptation à la vie nationale (*Très bien! très bien!*) et de poursuivre sans crainte l'œuvre de progrès démocratique, dans un consentement de plus en plus large de la nation, auquel devra répondre une volonté de plus en plus assurée d'ordre et de paix civique. (*Applaudissements.*)

Rapports du patronat et du travail.

Dans cet esprit, le gouvernement vous saisira dès mardi prochain du projet capital sur les rapports du patronat et du travail (*Très bien! Très bien!*), qui assurera tout à la fois le respect de l'autorité légitime du chef d'entreprise et le droit de l'ouvrier à la sécurité et à la dignité de son emploi (*Applaudissements*), qui permettra d'arbitrer dans la justice les inévitables conflits du travail, et de régler, si elle vient à se produire malgré nos efforts, le déroulement pacifique de la grève.

Si le gouvernement est décidé à réclamer de tous les citoyens, patrons ou ouvriers, le respect des conventions, des lois et de l'ordre public, il ne peut et ne veut le faire que dans un régime d'équité sociale qui confère à chaque citoyen la certitude de pouvoir faire triompher paisiblement son droit et qui rend sans excuse le recours à la violence. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Aide aux vieux travailleurs. Réformes scolaires, etc.

De même, le gouvernement mettra au point dans un très court délai le projet de loi déjà préparé qui doit apporter une aide efficace aux vieux travailleurs que l'âge a désarmés (*Applaudissements unanimes*), et qui ne peuvent compter, pour assurer leur existence, que sur la protection de la collectivité.

Enfin, les nombreuses réformes qui ont été souvent évoquées à la tribune des assemblées, et qui visent notamment la presse, le régime politique de l'Algérie, les étrangers, les réformes scolaires, ou qui tendent à accorder à nos vaillants paysans la protection due à leur fécond labeur, d'autres encore, seront tour à tour étudiées et présentées à l'examen et au vote du Parlement, selon le rythme qui résultera de l'exacte et nette conscience des possibilités financières de la nation.

Défense de la monnaie.
Augmentation de la production.

A l'abri de ce régime démocratique fermement maintenu, de ces réformes énergiquement entreprises, le grand devoir s'impose à un gouvernement républicain, comme à tout autre, et plus encore peut-être qu'à tout autre, de couvrir sans défaillance les intérêts permanents de la nation.

Une solide armature financière est une garantie à la fois pour l'indépendance du régime et pour la sécurité du pays. Nous devons donc renouveler, avec l'appui du Parlement, l'engagement formel de veiller au maintien de l'équilibre budgétaire et à l'énergique défense de la monnaie nationale dans le cadre de la liberté monétaire (*Applaudissements à gauche et au centre*) et des accords tripartites qui nous lient heureusement aux grandes démocraties anglo-saxonnes.

De même, une des tâches primordiales du gouvernement sera la mise en œuvre des conclusions de la Commission d'enquête à la production, afin d'accélérer le rythme de celle-ci, d'accentuer la résistance à l'accroissement du prix de la vie, d'enrayer la douloureuse progression du chômage et de réduire l'inquiétant déficit de la balance commerciale. (*Très bien! Très bien!*)

---

(1) Le compte rendu que nous donnons est celui de la Chambre. — *Journal Officiel*, débats parlementaires, 22. 1. 38.

Défense nationale. La France au service de la paix.

La continuité d'action avec les précédents Cabinets, qui sera la marque essentielle de celui-ci (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche*), s'exprimera aussi par la poursuite de sa politique extérieure, maintes fois approuvée par le Parlement, interprète des sentiments du pays. (*Très bien! Très bien!*) Elle est fondée sur la fidélité de la France à la Société des Nations qui, en affirmant l'égalité des peuples dans une coopération libre et permanente, demeure, en dépit d'obstacles trop certains, la meilleure garantie de la paix dans le monde. Aucun effort ne nous coûtera pour ranimer la confiance et la volonté des peuples qui entendent lui rester fidèles. Nous aurons en même temps pour tâche de concilier ses principes permanents avec les difficultés quotidiennes auxquelles se heurte notre volonté obstinée de maintenir et d'organiser la paix.

En attendant que les gouvernements comprennent le devoir qui s'impose à eux de mettre un terme à une course aux armements qui mène les peuples à la ruine et à la guerre (*Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs*), la première garantie de notre sécurité se trouve dans une défense nationale fortement assurée. Nous avons eu le souci de l'accroître par une organisation plus méthodique des rapports nécessaires entre les trois départements de la guerre, de la marine et de l'air, et par un renforcement de l'autorité conférée tant au président du Conseil qu'au ministre de la Défense nationale, en vue d'assurer une parfaite coordination de tous les services de la sécurité française. (*Très bien! Très bien!*)

Fidèle à l'idéal commun qui la rapproche des grandes démocraties, en particulier à l'entente si complète qui l'unit cordialement à la Grande-Bretagne, attachée à ses alliances et à ses amitiés traditionnelles, résolue à maintenir et à respecter tous les pactes qui la lient à des nations amies, la France a, en même temps, la sincère volonté d'entretenir et de développer avec tous les Etats des relations normales et pacifiques, en recherchant loyalement avec eux un terrain d'entente par un effort de compréhension mutuelle. (*Très bien! Très bien!*)

Décidée à ne pas renoncer aux principes essentiels qui fondent depuis longtemps son action extérieure, elle entend être partout et toujours au service de la paix. (*Applaudissements.*)

Vers un régime nouveau de justice sociale.

Pour accomplir ce programme, qui répond à coup sûr à la volonté de l'immense majorité des Français et auquel faisait naguère écho le noble appel civique de la Confédération nationale des anciens combattants, il n'a pas dépendu de nous de réunir une formation plus large. Dès lors que d'autres tentatives, qui demeurent à l'honneur de ceux qui les ont faites (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche*) n'ont pu aboutir, le devoir nous commandait de ne pas nous dérober à l'appel du pays, mais d'assumer, dans des conditions assurément difficiles, la lourde tâche qui incombe au gouvernement dans les circonstances présentes.

Toutefois, des idées audacieuses et nobles qui ont été semées au cours de cette brève, mais importante période de la vie nationale, nous voulons retenir le sentiment profond qui s'est fait jour de l'impérieuse nécessité de faire appel au large instinct patriotique des Français pour assurer le triomphe de l'intérêt national, non par la résistance aveugle à des progrès nécessaires, mais par l'acceptation confiante d'une inéluctable évolution vers un régime nouveau de justice sociale. (*Applaudissements répétés à l'extrême gauche, à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

La haute espérance, récemment exprimée par des chefs éminents de notre démocratie, de voir la nation unie dans un vaste rassemblement à la fois national et populaire, n'a pu se traduire par la composition du gouvernement. Souhaitons du moins que, sous l'autorité du Parlement, se développe dans le pays, autour d'un programme hardi de rénovation sociale et économique, une atmosphère de travail, de discipline volontaire et de concorde civique.

Nous appelons la nation, tout à la fois, à prendre conscience des périls trop réels qui la menacent et à sentir la force invincible qu'elle porte en elle pour les surmonter. (*Vifs applaudissements prolongés à l'extrême gauche, à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

Ordre du jour.

Après deux interventions de MM. Plard, socialiste indépendant, et Gaston Bergery, frontiste, le président donne lecture du seul ordre du jour qui ait été présenté, et qui est signé de MM. Raymond Férin, radical-socialiste; Albert Sérol, socialiste S. F. I. O. ; Jacques Duclos, communiste ; Frot, Union socialiste et républicaine, et Renaitour, gauche indépendante (1).

La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement qui définissent un programme de progrès social, de redressement économique et financier, de paix, de défense du Régime et des libertés républicaines, conforme aux volontés exprimées par le suffrage universel, confiante en lui pour en assurer l'exécution, et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour.

La Chambre entend les interpellations de MM. Paul Creyssel (Parti social français), Albert Sérol, Pierre-Etienne Flandin, Langumier (communiste), Eugène Frot, et la réponse du président du Conseil, qui affirme sa fidélité au programme du Front populaire.

Scrutin.

L'ordre du jour présenté par la délégation des gauches, et accepté par le gouvernement qui pose la question de confiance, est adopté par 501 voix contre 1 (chiffre conforme à celui qui avait été proclamé en séance) :

A voté contre :

M. Bergery.

N'ont pas pris part au vote (105) :

MM. Aillières (d'). Aramon (Bertrand d'). Audiffret-Pasquier (duc d').

Barbot. Bardoul (Emerand). Bastide (Joseph) (Aveyron). Baud (Jura). Baudouin-Bugnet. Beaudoin. Becquart. Biétrix. Blaisot. Boucher. Bousquet. Boux de Casson. Bret (Georges). Burgeot.

Cointreau (André). Coral (de). Cousin. Creyssel. Crouan. Daher (Bouches-du-Rhône). Delaunay. Denais (Joseph).

(1) C'est-à-dire par la délégation des gauches.

Devaud. Dommange. Duboys-Fresney. Dupont (Frédéric) (Seine). Dutertre de La Coudre (Loire-Inférieure). Duval (Alexandre).

Elmiger. Elsaesser.

Fauchon (Manche). Fernand-Laurent. Fourcault de Pavant. Framond (de). Fuchs.

Gaillemin. Goy (Jean). Grandmaison (Robert de), Grat, Gullung.

Harcourt (duc d'). Harter. Hartmann. Henriot.

Inizan. Isnards (des). Joly. Kérillis (de).

La Ferronnays (marquis de). La Groudière (de). Lardier (Emile). Le Cour Grandmaison (Jean). Le Poullen. Luart (du). Lucas.

Maccuin. Marin (Louis). François-Martin (Aveyron). Meck. Michel (Augustin) (Haute-Loire). Moncelle. Monfort. Montaigu (de). Montalembert (de). Moreau.

Nader. Niel. Oberkirch.

Parmentier. Pébellier. Peissel. Peter. Pinelli. Pitois. Poitou-Duplessy. Polignac (de).

Radulph. Robbe. Rochereau. Rossé. Roulleaux-Dugage.

Saint-Just (François de). Saint-Pern (de). Sallès (Antoine). Seltz (Thomas). Sérot (Robert) (Moselle). Soulier (Edouard). Stürmel. Suzannet (de).

Taittinger. Taudière. Temple. Thibon. Tinguy du Pouët (de). Tristan. Valentin (François) (Meurthe-et-Moselle). Vallat (Xavier). Vallette-Viallard. Walter (Michel). Wiedemann-Goiran. Ybarnégaray.

Absents par congé (10) :

MM. Beaumont (de). Brachard. Brandon (Raoul). Chiappe. Claudet. Lapie. Pierre Mendès-France. Plancke (Gabriel) (Nord). Ponsard. Tixier-Vignancour.

N'a pas pris part au vote :

M. Edouard Herriot, qui présidait la séance.

BRÈVES STATISTIQUES

La population étrangère en France

De M. CAMILLE ROSIER (*Temps*, 21. 9. 37) :

[...] En 1851, on comptait déjà 380 000 étrangers en France; en 1866, 655 000; en 1876, 701 700; en 1881, 1 001 000; en 1886, 1 126 500; en 1891, 1 130 200; en 1896, 1 027 400; en 1901, 1 037 800; en 1911, 1 132 100; autrement dit, de la moitié du XIXe siècle à la veille de la grande guerre, notre pays avait vu progressivement monter le chiffre des émigrés par 1 000 habitants, de 10 à 17, 21, 26, 28 et 33.

Mais le conflit international de 1914-1918 a inauguré une période d'afflux étranger considérable et continu et la France est devenue désormais une des nations du monde recevant le plus d'immigrants; le dénombrement mentionne ainsi, en 1919, 1 417 000 étrangers (soit 3,7 pour 100 de la population totale) ; en 1921, 1 550 450 (3,9 pour 100) ; en 1926, 2 498 200 (6,5 pour 100); en 1931, 2 890 900 (7 pour 100). Le recensement de 1936 — dont le ministère de l'Intérieur a publié récemment les résultats, détaillés dans un gros volume — fait, il faut le reconnaître, apparaître une certaine régression : la population étrangère aurait, en effet, baissé officiellement de 437 400 et n'atteindrait plus que le chiffre de 2 453 500; mais ce nombre, pour être exact à l'heure actuelle, doit être majoré de 20 à 25 pour 100, si l'on veut tenir compte de l'apport espagnol; on arrive donc à plus de 3 millions d'étrangers, c'est-à-dire que l'on compte 73 étrangers par 1 000 habitants.

Cette proportion globale, dira-t-on, n'a rien d'excessif, mais l'examen des statistiques conduit, semble-t-il, à une conclusion contraire, en particulier si l'on étudie avec soin la *répartition* des étrangers par régions, par départements et par communes. Qu'on en juge plutôt !

Les immigrants se trouvent, en fait, presque tous massés dans cinq groupes territoriaux : 559 000 dans la région parisienne, 495 000 dans le Nord et l'Est, 535 000 dans le groupe méditerranéen, 175 000 dans le groupe aquitain, et 230 000 dans le groupe rhodanien; les départements les plus peuplés en immigrants sont par ailleurs : la Seine (369 317), le Nord (171 343), le Pas-de-Calais (135 885), les Alpes-Maritimes (113 604), la Seine-et-Oise (92 462), la Moselle (91 101), la Meurthe-et-Moselle (67 373), le Rhône (63 141), etc.

La « colonisation » étrangère apparaît plus flagrante, quand on se reporte à la population des grandes villes : Marseille oppose 201 945 étrangers à ses 712 287 Français; dans certains de ses cantons la proportion atteint même la moitié : 18 829 contre 37 190 dans le premier, par exemple. De son côté, Perpignan abrite 49 746 nationaux et 22 411 étrangers; il existe à Paris 230 000 étrangers, 50 631 à Nice, 24 974 à Lyon, 12 609 à Villeurbanne, 8 435 à Cannes, 8 245 à Toulon, 6 919 à Antibes, 6 848 à Argenteuil, 2 324 à Decazeville, 5 993 à Sallaumines, 5 558 à Carvin, etc.

Pousse-t-on les investigations jusqu'aux petites communes, les chiffres procurent de nouvelles surprises : nombreuses sont, en effet, les agglomérations où l'élément étranger représente le *quart*, le *tiers*, la *moitié* ou les *trois quarts* de la population française. L'Ain compte, par exemple, quatre communes ainsi « colonisées », l'Aisne 29, l'Allier 1, les Basses-Alpes 2, les Alpes-Maritimes 10, les Ardennes 2, l'Ariège 2, l'Aude 8, les Bouches-du-Rhône 4, le Calvados 3, la Meurthe-et-Moselle 11, la Moselle 18, le Nord, 9, le Gers 7, l'Hérault 3, l'Isère 10, le Lot-et-Garonne 7, l'Oise 16, le Pas-de-Calais 17, le Rhône 5, la Savoie 7, la Haute-Savoie 4, la Seine-et-Marne 15, la Somme 4, etc.

S'il fait preuve d'une plus grande patience, le lecteur découvrira dans ce volume édité par le ministère de l'Intérieur, même des localités où la population étrangère excède l'élément indigène : voici quelques exemples : il existe dans l'Aisne quatre communes : Clermont, 211 étrangers contre 139 Français, Cersoy, (53 contre 46), Monnes (73 contre 64), Filain (63 contre 49) ; dans l'Aude, une : les Ilhes (131 contre 119) ; dans le Calvados, une : Potigny (1 404 contre 1 016); dans la Haute-Garonne, une : Saux (87 contre 75) ; dans la Meurthe-et-Moselle : 11, Benvillers-Mont (1 084 contre 492), Gondreville (1 335 contre 786), Piennes (2 156 contre 1 260), Trieux (1 683 contre 641), Tucquegnieux (2 724 contre 1 114), Auboué (2 606 contre 1 763), Homécourt (3 804 contre 3 400), Mancieulles (1 177 contre 1 007), Moutiers (1 207 contre 1 079), Giraumont (866 contre 521), Thil (1 843 contre 1 016), Villerupt (4 787 contre 4 254).

La disparité est aussi grande dans certaines petites communes des pays miniers : les 1 843 étrangers de Thil en Meurthe-et-Moselle, par exemple, se décomposent en 1 530 Italiens, 210 Polonais, 40 Tchécoslovaques, 32 Luxembourgeois, 14 Belges, 11 Lituaniens, etc.

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE CANONIQUES ET CIVILES

Actes du Saint-Siège.

I

Mise à l'Index d'un livre de M. Raoul Francè

Décret de la S. S. Congrégation du Saint-Office (30. 12. 37) [1].

Le mercredi 15 décembre 1937, à l'assemblée énérale de la Suprême Sacrée Congrégation du aint-Office, les Eminentissimes et Révérendissimes ardinaux préposés à la sauvegarde de la foi et des œurs, après avis des Révérends Consulteurs, ont éclaré condamné et ont prescrit d'inscrire à l'Index es livres prohibés le livre intitulé :

RAOUL FRANCÈ, *Von der Arbeit zum Erfolg* [*Du avail au succès*].

Le même mercredi des mêmes mois et année, otre Très Saint Père Pie XI, Pape par la divine rovidence, à l'audience accordée au Révérendissime ssesseur du Saint-Office, a approuvé la décision es Eminentissimes cardinaux qui lui avait été soumise, l'a confirmée et en a ordonné la publication.

Donné à Rome, au Palais du Saint-Office, le o décembre 1937.

I. VENTURI,
notaire de la S. S. Congrégation du Saint-Office.

Note de l « Osservatore Romano »

Du R. P. MARIANO CORDOVANI, *O. P., Maître du acré Palais, dans l'*Osservatore Romano (10-11. 1. 38) :

Le Saint-Office a condamné cet ouvrage de Raoul rancè publié en Italie par l'édition Valentino Bomiani, dans la traduction du professeur A. Treves, vec le titre : *Introduzione alla vita felice* [Introuction à la vie heureuse].

Comme l'ouvrage récemment condamné d'Ernst ergmann (2), le présent livre est un produit du atérialisme biologique. L'auteur s'efforce de ésoudre toutes les questions de la vie en fonction es exigences biologiques. On dirait qu'il est un énèque raciste, tant il semble vouloir être praque, sage et désireux de mettre sa culture biologique à la portée de tout le monde. Il enseigne omment il faut bien ordonner la vie dans ses iverses manifestations, et comme il traite ces quesons avec intelligence, il dit beaucoup de choses xactes, notamment sur la nécessité de faire alterner travail par des intervalles de repos, sur la nécesité de protéger les forêts, d'éviter la confusion des aces, sur l'utilité de se récréer en contact avec la ature, sur la façon de refaire les mariages alheureux, et ainsi de suite.

Mais en même temps que ces prescriptions d'hyiène et de bonne conduite, l'auteur affirme qu'on e doit pas donner, en face et à l'encontre de ce ui est seulement physique et physiologique, une aleur plus grande à ce qui est d'ordre éthique et spirituel. D'après lui, il n'y a pas une différence essentielle, mais seulement de degré, entre l'activité humaine et l'activité animale. La grave question du mariage doit être traitée comme on traite « les conflits matrimoniaux entre cochons d'Inde et entre pigeons ». La doctrine de la fraternité humaine est, selon l'auteur, erronée ; quand il s'agit d'intérêts vitaux, une race peut s'imposer à une autre avec « le même droit naturel en vertu duquel les fourmis réduisent à l'esclavage les pucerons ou même d'autres espèces de fourmis pour en tirer profit ». L'union avec Dieu est une forme d'égoïsme, la distinction entre l'amour terrestre et celui du ciel est une distinction chrétienne et donc anti-biologique. Tout ce qui concerne l'autre vie est une fantasmagorie arbitraire dont il faut se débarrasser. Le surpeuplement est le fléau qui menace l'Europe centrale, provoque des guerres continuelles et favorise le penchant vers les fantaisies religieuses.

L'éditeur italien affirme que l' « homme de science » allemand a eu également en Italie un grand succès, et qu'il atteint une profonde et précieuse règle de vie en établissant certains rapprochements entre l'existence des plantes et la nôtre... La nature nous donnera, dans le domaine physique comme dans celui de la morale, le conseil infaillible de l'instinct.

Comme on le comprend aisément, c'est là du véritable matérialisme qui ne diffère pas du matérialisme communiste, même s'il est voilé par un culte mystique rendu à la nature et à la race. C'est là de l'athéisme aussi dangereux que l'athéisme bolcheviste. Cela me rappelle la législation mexicaine la plus récente. D'après elle, le gouvernement de ce pays élit directement le professeur de biologie, même pour les écoles privées, pour qu'on soit bien sûr que l'élève ait une idée exacte et scientifique de l'univers, c'est-à-dire une mentalité d'où les notions de finalité, opposées au transformisme, sont exclues, et où le principe de causalité est appliqué de telle sorte qu'il ne dépasse pas le monde et ne rencontre pas le transcendant, c'est-à-dire Dieu. Si l'on admet que l'homme est créé par Dieu, on est privé, dit ce législateur mexicain, d'une notion exacte et scientifique. Ainsi donc, Francè est parfaitement d'accord avec le communisme mexicain et réclame pour la physiologie la négation non seulement de la saine philosophie rationnelle, mais aussi la négation de tout le christianisme.

Après ce bref exposé, on comprend sans difficulté comment la S. Congrégation du Saint-Office a été dans l'obligation de condamner ce petit livre négateur de tant de vérités de la foi, où ne se trouvent pas non plus cette modération et cette digne mesure qu'un homme de science sérieux doit ressentir avant de lancer dans le public des affirmations aussi graves et destructrices. Les affirmations antiphilosophiques et antichrétiennes de Francè ne sont certainement pas justifiées du point de vue de la science biologique ; et si l'Eglise les condamne au nom de la foi, tout homme de science honnête doit les condamner au nom de la science.

Mais, à juger non pas sur ce seul livre, mais d'après les diverses publications de ces derniers temps, nous assistons à une invasion de l'idéologie raciste en Italie, avec une certaine indulgence de la presse.

(1) Traduit du texte latin publié par l'*Osservatore Romano* (10-11. 1. 38).
(2) Cf. *D. C.*, t. 38, col 809.

Devant cette importation idéologique qui constitue une négation radicale de la science et de la civilisation chrétienne et qui, par elle-même, tend à disloquer le front moral de la conscience religieuse de la nation, il y a lieu de se demander si les hommes de science italiens n'ont rien à dire contre ce *racisme* qui, au nom d'une science expérimentale, nie les valeurs plus élevées de la vie et falsifie la conception du monde.

Et d'un point de vue national et patriotique, peut-on honnêtement assister impassiblement à cette invasion de doctrines qui sont une insulte au christianisme et à nos traditions latines et italiennes les plus sacrées ? Tandis qu'on travaille à une autarchie possible dans les divers domaines de l'industrie, est-il intelligent de compromettre notre autonomie d'idées dans cette chaotique mentalité fantastique, qui substitue aujourd'hui à l'idéalisme d'hier un matérialisme ressuscité et aggravé.

Si déjà nous devons considérer comme un fait grave qu'un seul citoyen honnête soit privé du pain quotidien, n'est-ce pas un fait des plus graves que la vie spirituelle d'un grand nombre soit compromise lorsque l'intelligence est privée du pain des vérités les plus fondamentales et les plus sacrées ? Le fait indéniable soulève beaucoup de questions dans la conscience chrétienne et catholique des citoyens et je ne sais qui pourrait rester indifférent lorsque sont mises en danger la possession des vérités chrétiennes et la condition première du salut. Ce matérialisme de la vie n'a-t-il pas la même base que le fléau communiste qui bouleverse le monde ? Et nous, qui luttons contre le communisme, pouvons-nous ouvrir les portes au matérialisme raciste et l'accueillir ? Il est opportun de nous rappeler que, si la vérité nous rend libres, l'erreur nous rend esclaves ; et cette doctrine matérialiste porte en soi l'erreur et l'esclavage.

Et si la traduction du professeur Treves a supprimé du texte quelqes phrases qui pouvaient déplaire aux hommes politiques, le livre reste toujours détestable au point de vue science et foi..., et nous en ignorons l'utilité pour les Italiens.

P. MARIANO CORDOVANI, O. P.

II

Mise à l'Index d'un livre de M. Gustav Mensching

Décret de la S. S. Congrégation du Saint-Office (22. 1. 38) (1).

Le mercredi 19 janvier 1938, à l'assemblée générale de la Suprême Sacrée Congrégation du Saint-Office, les Eminentissimes et Révérendissimes cardinaux préposés à la sauvegarde de la foi et des mœurs, après avis des Révérends Consulteurs, ont déclaré condamné et ont prescrit d'inscrire à l'Index des livres prohibés le livre :

Der Katholizismus. Sein Stirb und Werde. Von katholischen Theologen und Laien. Herausgegeben von GUSTAV MENSCHING [Le Catholicisme, sa mort et sa naissance, par un groupe de théologiens et de laïcs catholiques, édité par les soins de Gustav Mensching].

Le jeudi suivant, 20 des mêmes mois et année, Notre Très Saint-Père Pie XI, Pape par la divine Providence, en une audience accordée au Révér[endis]sime Assesseur du Saint-Office, a approuvé la dé[ci]sion des Eminentissimes cardinaux qui lui avait [été] soumise, l'a confirmée et en a ordonné la publicati[on].

Donné à Rome, au Palais du Saint-Office, [le] 22 janvier 1938.

J. VENTURI,
notaire de la S. S. Congrégation du Saint-Offi[ce]

(1) Traduit du texte latin publié par l'*Osservatore Romano* (26. 1. 38).

Note de l' « Osservatore Romano ».

*De l'*Osservatore Romano (26. 1. 38) *sous le ti[tre] « Saint-Siège. La condamnation du livre* Der Kath[o]lizismus. Sein Stirb und Werde (*Le Catholicism[e], sa mort et sa naissance*) *édité par les soins de Gust[av] Mensching, Leipzig, 1937 » :*

Voici encore un livre de la nouvelle Allemag[ne] condamné et mis à l'Index, comme nous l'annonç[ions] en première page du journal. Qui en est l'auteu[r] ? Le frontispice attribue l'ouvrage à une collaborati[on] de théologiens et laïcs catholiques qui, pour [le] publier, auraient eu recours à un mandataire pr[o]testant, le prof. Gustav Mensching, de l'Univers[ité] de Bonn. Pourtant, la critique interne du livre trah[it], au moins dans sa plus grande partie, la main d'[un] auteur unique, celle, hélas ! d'un prêtre catholiqu[e].

Et alors pourquoi se cacher ? Pourquoi fai[re] paraître un groupe d'autres prêtres et aussi de la[ïcs] catholiques ? Peut-être est-ce pour échapper aux san[c]tions canoniques qui frappent les auteurs de livr[es] hérétiques ? Mais un prêtre devrait savoir que c[es] peines frappent également les auteurs anonymes [et] pseudonymes.

Ce défaut de sincérité, de loyauté et, disons [le] mot, de courage de ses propres opinions, se ma[ni]feste dans beaucoup de passages du livre où l'aute[ur] affirme et infirme ou reproduit de longues citatio[ns] d'adversaires les plus hostiles et les plus insidie[ux] de la doctrine et de la discipline de l'Eglise cath[o]lique sans exprimer sa propre opinion, pour s'a[s]surer, en cas de contestation, un alibi et pour po[u]voir dire : cette doctrine fausse n'est pas la mienn[e]. C'est le vieux jeu des hérétiques et des moderniste[s], indigne d'un prêtre catholique.

L'auteur donc est partisan des courants religie[ux] unitaires du troisième Reich. Il voudrait la fusi[on] du catholicisme et du protestantisme. Dans ce bu[t], il propose une réforme générale de la doctrine, [du] culte, de la discipline de l'Eglise catholique en élim[i]nant du catholicisme tout ce qui, d'après lui, sera[it] étranger au christianisme fondé par Jésus-Christ [et] en y ajoutant de nouveaux éléments du véritab[le] christianisme que l'Eglise catholique a négligés [ou] entièrement corrompus ! De là les deux parties [du] livre : l'une négative, de destruction ; l'autre po[si]tive, de reconstruction.

Dans la partie destructive, l'auteur tente de min[er] toute base philosophique ou historique de la [foi] catholique. Pour cela, il affirme que la philosoph[ie] thomiste a dépravé le christianisme, que la théolog[ie] dogmatique scolastique a défiguré le visage de Jésu[s], faussé ses enseignements et créé « un Christ de [la] foi » qui n'est pas le « Christ de l'histoire ». Et [il] ajoute que l'homme moderne, pour des raisons ph[i]losophiques, religieuses et morales, ne peut pl[us] admettre ce que la doctrine catholique enseigne s[ur] Dieu, sur le péché et ses peines, sur la grâce surn[a]turelle et ses effets, etc.

Envers l'Eglise catholique romaine l'auteur a [des] paroles d'injure et de mépris, après avoir affir[mé] qu'elle est le résultat naturel d'une évolution h[is]torique et que, dans sa forme actuelle, elle n'est [p]

royaume de Dieu ni le royaume du Christ sur te terre.

Parmi les éléments nouveaux à introduire dans le tholicisme réformé, l'auteur propose la liturgie langue vulgaire, l'autonomie religieuse des laïcs leur émancipation de la tutelle du clergé. Ce der-er devrait se borner à l'administration des sacre-ents, à la célébration de la liturgie et à la prédi-tion des principes moraux généraux sans s'in-rer dans l'application pratique de ces principes, écialement dans le domaine social, économique et litique. Enfin, il propose l'abolition du célibat clésiastique obligatoire.

En conclusion, pour favoriser dans son pays nité religieuse qui, certes, n'est pas celle de nique bercail sous l'autorité du vrai et souverain steur de l'Eglise, le prêtre auteur du livre a trahi Eglise même en renouvelant les erreurs et la tac-que des vieux modernistes. Et il s'en est rendu mpte. C'est pourquoi il a cru utile de prévenir les cteurs que son livre sera interdit par l'Eglise mme l'ont été les livres des autres modernistes. Et sur ce point il a atteint son but.

Lois nouvelles.

BUDGET 1938

Loi du 31 décembre 1937

Index alphabétique.

Titre Ier. — Budget général.

§ 1er. — Crédits ouverts.

ARTICLE PREMIER. — Des crédits sont ouverts aux ministres pour les dépenses du budget général de l'exercice 1938, conformément à l'état A annexé à la présente loi.

Ces crédits s'appliquent :

Au budget de la présidence du Conseil pour.	1 710 251 286
Au budget des Finances pour	23 434 256 647
Au budget de la Justice pour	415 470 486
Au budget des Affaires étrangères pour ..	404 337 938
Au budget de l'Intérieur pour	1 791 818 334
Au budget de la Guerre pour	5 074 101 200
Au budget de la défense des territoires d'outre-mer pour	1 559 240 944
Au budget de la Marine militaire pour ...	2 190 759 986
Au budget de l'Education nationale pour ..	3 811 309 743
Au budget de l'Enseignement technique pour	187 640 597
Au budget des Beaux-Arts pour	130 390 970
Au budget du Commerce et de l'Industrie pour	134 153 347
Au budget de l'Air pour	1 556 157 491
Au budget du Travail pour	1 704 050 943
Au budget de la Santé publique pour	1 467 189 690
Au budget des Colonies pour	847 512 359
Au budget de l'Agriculture pour	572 637 251
Au budget des Travaux publics pour	1 727 876 119
Au budget de la Marine marchande pour ..	934 826 289
Au budget des Pensions pour	5 025 099 356
TOTAL	54 739 060 976

ART. 3. — L'alinéa 1er de l'article 171 du Code général des impôts directs est complété comme suit :

« Toutefois, en ce qui concerne les immeubles pour lesquels l'administration a substitué la valeur locative réelle à la valeur locative cadastrale, par application des dispositions de l'article 180 *bis* ci-après, la déduction est portée à 40 % de la valeur locative réelle pour les maisons et à 50 % pour les usines. »

ART. 4. — Le paragraphe 2 de l'article 2 du décret du 30 juillet 1937 est complété comme suit :

« En aucun cas l'ensemble des contributions et taxes perçues par l'Etat, les départements et les communes, et grevant la propriété foncière, ne pourra, après revision due à l'initiative de l'administration, dépasser le tiers du revenu servant de base à la contribution foncière. »

ART. 6. — Sont exemptées de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, ainsi que de la patente, les sociétés coopératives maritimes constituées et fonctionnant conformément à la loi du 4 décembre 1913 et au décret du 12 avril 1914.

Art. 7. — L'article 111 du Code général des impôts directs est complété ainsi :

« Toutefois, dans le cas des entreprises industrielles, commerciales, artisanales ou agricoles qui sont soumises à l'impôt cédulaire d'après leur bénéfice réel et dont les résultats d'ensemble comprennent des revenus relevant de plusieurs cédules ou provenant d'exploitations situées hors de France, il est fait état de ces résultats d'ensemble sans qu'il y ait lieu de les décomposer entre leurs divers éléments dans la déclaration prévue à l'article 119 ci-après. Lorsque, pour lesdites entreprises, un exercice accuse des résultats d'ensemble déficitaires, le déficit global de cet exercice est, pour l'assiette de l'impôt général, reporté sur les résultats globaux des exercices suivants jusqu'au cinquième inclusivement, dans les conditions prévues à l'article 12 ci-dessus. »

Art. 9. — 1° L'article 231 (1er alinéa) du Code général des impôts directs et taxes assimilées est modifié comme suit :

« La taxe est calculée à raison de 18 % des revenus pris pour base de la contribution foncière des propriétés bâties et de la contribution foncière des propriétés non bâties. »

2° L'article 32 du Code des impôts directs et taxes assimilées applicables dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle est modifié et complété comme suit :

« Les taux de la taxe, décimes compris, sont fixés à :

» 9 % du revenu servant de base à la contribution foncière des propriétés bâties ;

» 13 % du revenu servant de base à la contribution foncière des propriétés non bâties;

» 52 % du principal fictif de l'impôt sur les capitaux.

» Toutefois, les deux premiers taux ci-dessus sont réduits respectivement à 4 % et à 8 % en ce qui concerne les biens visés au deuxième paragraphe de l'article 231 du Code général des impôts directs, ainsi que les biens appartenant aux établissements publics ayant pour objet le service du culte. »

Art. 10. — Le premier alinéa de l'article 53 du Code général des impôts directs (loi du 31 décembre 1936) est modifié ainsi qu'il suit :

« Remplacer les mots « trois mille francs » par les mots « cinq mille francs ».

(Le reste sans changement.)

Art. 11. — L'article 139 du Code général des impôts directs est complété comme suit :

« Les Commissions prévues aux articles 14, 18, 53 *bis* et 86 du présent Code, et constituées suivant les règles en vigueur au 1er janvier de chaque année, sont compétentes pour connaître des désaccords afférents tant aux impositions de l'année en cours qu'à celles des années comprises dans les délais de répétition. »

La présente disposition a, en tant que de besoin, un caractère interprétatif.

Art. 12. — Les articles 158 et 273 du Code général des impôts directs sont complétés comme suit :

« *Art. 158*, § 2. — « ... ainsi que toutes installations commerciales ou industrielles, assimilables à des constructions. »

« *Art. 273, 1er alinéa.* — « ... y compris les installations de toute nature passibles de l'impôt foncier des propriétés bâties. »

Art. 13. — Dans le tableau figurant à l'article 1er du décret-loi du 30 octobre 1935, concernant le calcul de la patente des professions libérales, le taux du cinquième est remplacé par celui du huitième.

Art. 14. — Les dissimulations de prix de vente de fonds de commerce ne donneront lieu ni à pénalit[és] fiscales, ni à poursuites correctionnelles, ni à la nulli[té] édictée par l'article 181, § 1er, du Code de l'enr[e]gistrement, lorsque les contrevenants ou l'un d'e[ux] auront préalablement à l'ouverture, à la diligen[ce] de la régie de l'enregistrement, de toute procédu[re] administrative ou judiciaire, spontanément recon[nu] ces infractions et acquitté les droits simples de mut[a]tion sur la partie dissimulée du prix avant [le] 1er février 1938.

Art. 15. — L'article 9 du Code fiscal des valeu[rs] mobilières est complété par les quatre aliné[as] suivants :

« Toutefois, ne font pas obstacle à l'applicati[on] de la dispense :

» 1° Les remboursements forfaitaires de frais [et] l'attribution de jetons de présence aux administr[a]teurs ou aux membres du Conseil d'administration

» 2° Les rémunérations visées au premier alin[éa] de l'article 155 et revenant aux administrateu[rs] délégués ou directeurs, en leur dite qualité ;

» 3° Les rémunérations perçues en raison de leu[rs] fonctions salariées par les administrateurs visés [au] troisième alinéa de l'article 155. »

Les dispositions qui précèdent sont applicabl[es] à compter de l'entrée en vigueur de l'article 7 d[u] décret du 8 juillet 1937.

Art. 16. — Le Code fiscal des valeurs mobiliè[res] est complété par un article 123 *ter*, ainsi conçu :

« Sont affranchis de l'impôt sur le revenu d[es] capitaux mobiliers les intérêts des emprunts [et] ouvertures de crédit pour lesquels une bonificati[on] d'intérêt a été allouée à l'emprunteur en exécuti[on] du titre 3 du décret-loi du 25 août 1937, en v[ue] d'encourager la construction immobilière. »

Art. 17. — L'article 155 du Code fiscal des valeu[rs] mobilières est complété par un troisième et un qu[a]trième alinéas ainsi conçus :

« En ce qui concerne les administrateurs aya[nt] exercé une fonction salariée dans la société dura[nt] cinq ans au moins avant d'accéder au Conse[il] d'administration, et continuant à occuper dans [la] société un emploi salarié, les dispositions [de] l'article 50, n° 4, ne s'appliquent qu'aux produi[ts] leur revenant en leur qualité d'administrateurs.

» Toute déclaration inexacte donnera ouvertu[re] à une amende égale au quintuple de l'impôt éludé.

Art. 28. — Le deuxième alinéa de l'article 474 d[u] Code des Contributions indirectes, déjà modifié p[ar] l'article 1er du décret-loi du 25 juillet 1935, est com[plété] comme suit :

« Un abattement de 25 % sur le montant [de] l'impôt exigible sera consenti quand les représe[n]tations cinématographiques comporteront des attra[c]tions de music-hall ou des auditions d'orchestre. P[ar] contre, les exploitants de cinématographes dont l[es] recettes nettes auront excédé 200 000 francs au cou[rs] du mois précédent supporteront, à dater [du] 1er février 1938, une majoration de taxation d'éga[le] importance lorsque leurs représentations ne com[porteront] ni attractions de music-hall ni auditio[ns] d'orchestre.

» Un décret contresigné par les ministres d[es] Finances et de l'Education nationale définira l[es] attractions et auditions visées au paragraphe pr[é]cédent, en fixera la durée minima et déterminera [le] nombre minimum d'artistes et de musiciens q[ui] devront y participer.

» La réduction d'impôt ne pourra, en aucun ca[s] abaisser le taux de l'impôt au-dessous de 2 %,

céder le montant des cachets attribués aux artistes gagés pour les attractions ou aux musiciens comsant l'orchestre. Pour l'application de cette esure, les exploitants des salles seront tenus de mmuniquer aux agents chargés de la perception du contrôle de l'impôt toutes justifications nécesres, et notamment de leur présenter les originaux s contrats passés avec les artistes ou musiciens et is les documents ou pièces de comptabilité s'y pportant. »

Art. 30. — L'alinéa C du numéro 16 de l'article 14 décret de codification du 29 avril 1937, modifié r l'article 6, décret-loi du 25 août 1937, est abrogé remplacé par la disposition suivante :

« c) Les affaires de vente portant sur les livres, concurrence de 50 % du prix de vente. »

Art. 34. — Le tarif de 20 francs édicté par le emier alinéa de l'article 196 du Code du timbre porté à 35 francs à compter du premier jour du oisième mois qui suivra celui de la promulgation la présente loi.

Art. 35. — Les droits suivants seront perçus des èves et des auditeurs de l'école du Louvre ; leur oduit sera versé au Trésor et figurera en recettes budget général :

Droits de thèse, 100 francs.

Droits d'examen, 50 francs.

Droits d'immatriculation des élèves de 1re, 2e et années, 60 francs.

Droits d'immatriculation au cours d'histoire génée de l'art, 50 francs.

Droits d'immatriculation au cours de muséoaphie, 25 francs.

Droits de bibliothèque, 50 francs.

Droits d'immatriculation des auditeurs, 60 francs.

Art. 63. — Pour bénéficier des indemnités comnsatrices prévues par la loi du 10 mars 1937, les rsonnes qui ont cédé à la Banque de France, du r octobre 1936 au 10 mars 1937, l'or et les devises rangères leur appartenant et qui ont obtenu en ntre-partie de leur cession des avantages inférieurs la somme qu'eût produite la vente de leurs valeurs r le marché, devront présenter, avant le 10 mars 38, aux agences de la Banque de France, les attesions de cession d'or ou de devises étrangères qui ir ont été remises.

Art. 69. — Sont autorisées les transformations créations d'emplois pour lesquelles des crédits nt ouverts par la présente loi et qui figurent à tat I annexé à la présente loi (1).

Art. 71. — La liquidation et le service des pensions allouées en application de la loi du 14 avril 1924 (*D. C.*, t. 12, col. 935 et suiv.) sur le régime général des pensions civiles à des fonctionnaires ou agents d'offices ou établissements de l'Etat dotés de l'autonomie financière sont effectués par l'Etat.

Les offices et établissements autonomes sont astreints en contre-partie à verser annuellement au Trésor public :

1° Le montant de la retenue effectuée sur le traitement de l'agent en exécution de l'article 3 de la loi du 14 avril 1924 ;

2° Une contribution aux charges résultant pour l'Etat de la constitution de la pension dont le taux est fixé forfaitairement à 12 % du montant des émoluments soumis à retenues.

Art. 72. — Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, les agents visés aux articles 29 et 69 de la loi du 14 avril 1924, ainsi qu'à la loi du 21 mars 1928 sur les personnels des établissements industriels de l'Etat et, en général, les fonctionnaires hommes ou femmes, ayant autrefois opté pour le régime de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse, et qui sont restés sous le régime spécial auquel ils étaient affectés, pourront, s'ils sont encore en activité de service, formuler une nouvelle option pour le régime de ladite loi.

Art. 73. — Pour l'application de l'article 23 de la loi du 14 avril 1924 aux veuves des fonctionnaires retraités, en vertu de la loi du 18 août 1936 (*D. C.*, t. 36, col. 605) concernant les mises à la retraite par ancienneté, le mariage antérieur à la cessation de l'activité sera réputé avoir été contracté deux ans avant cette cessation dès lors que cette condition d'antériorité se serait trouvée remplie à la date à laquelle le fonctionnaire aurait atteint la limite d'âge fixée par la législation en vigueur avant l'intervention de ladite loi du 18 août 1936.

Art. 74. — Les titulaires et ayants cause des pensions accordées en vertu de l'article 19 de la loi du 14 avril 1924 bénéficient, pendant toute la durée d'application de la loi du 29 mars 1936 (*D. C.*, t. 35, col. 1367), des dispositions de ladite loi portant relèvement des maxima de pension.

Art. 75. — Le décret par lequel un fonctionnaire sera remplacé dans son poste et appelé à d'autres fonctions devra mentionner, à peine de nullité, les nouvelles fonctions conférées.

Art. 82. — La pension de tout fonctionnaire mis à la retraite d'office par application des articles 2, 4 *ter* et 4 *quater* du décret-loi du 4 avril 1934 (*D. C.*, t. 31, col. 1024), complété par le décret-loi du 10 mai 1934 (*ib.*, t. 32, col. 905), portant mise

---

(1) Afin de donner une idée de l'importance des créations emplois, nous donnons la liste des 1865 postes créés au il ministère de l'Education nationale, tant pour l'enseiement général que pour l'enseignement technique :

Éducation nationale : Enseignement général. — Université Paris, Universités des départements : 1 professeur ; — cées de garçons : 60 professeurs (Seine et Seine-et-Oise), 5 professeurs (départements), 10 répétiteurs (Seine et ine-et-Oise), 20 répétiteurs (départements), 1 proviseur, censeurs, 46 professeurs (Seine et Seine-et-Oise), 4 proseurs de dessin, 4 professeurs d'éducation physique, surveillants généraux, 2 préparateurs, 20 répétiteurs, économes, 4 sous-économes, 2 dames sténodactyloaphes ; — Collèges de garçons : 34 professeurs, 9 proseurs de gymnastique, 36 répétiteurs ; — Lycées de unes filles : 20 professeurs (Seine et Seine-et-Oise), professeurs (départements), 15 répétitrices, 1 directrice, professeurs agrégés (Seine et Seine-et-Oise), 4 profesirs de dessin, 2 professeurs de chant, 2 professeurs de uture, 4 professeurs de gymnastique, 4 surveillantes nérales, 2 préparatrices, 10 répétitrices de 1er ordre, répétitrices de 2e ordre, 2 économes, 4 sous-économes, adjointes d'économat, 2 sténodactylographes, 1 professeur agrégé, 1 préparatrice, 1 surveillante générale, 1 économe, 1 sous-économe, 1 adjoint d'économat, 1 sténodactylographe ; — Collèges de jeunes filles : 16 professeurs, 10 répétitrices ; — Écoles primaires supérieures : 158 professeurs ; — Écoles primaires élémentaires : 1 000 intérimaires.

Enseignement technique. — Conservatoire des arts et métiers : 1 chef de comptabilité ; — Écoles nationales professionnelles et écoles nationales d'horlogerie : 31 professeurs, 8 professeurs techniques adjoints, 13 maîtres internes, 7 ouvriers instructeurs, 1 commis ; — Écoles pratiques de commerce et d'industrie ; écoles de métiers ; écoles professionnelles de Paris ; écoles de perfectionnement. — Sections techniques des écoles primaires supérieures et des cours complémentaires : 2 directeurs, 65 professeurs, 27 professeurs techniques adjoints, 10 instituteurs, 17 ouvriers instructeurs.

Total : 1865 postes nouveaux.

à la retraite anticipée des agents de l'Etat en surnombre ou dont l'emploi aura été supprimé, avec effet d'une date antérieure à celle résultant de la limite d'âge qui lui aurait été applicable en vertu des dispositions en vigueur du 3 avril 1934, et la pension des fonctionnaires et agents mis à la retraite d'office par application du décret-loi du 30 octobre 1935 visant spécialement les fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones, ainsi que la pension des magistrats des cours et tribunaux et des juges de paix mis par anticipation à la retraite par application des décrets des 28 mars. 25 et 30 juin 1934, fera l'objet d'une nouvelle liquidation, calculée d'après la durée des services que l'intéressé aurait accomplis, s'il était demeuré en fonctions jusqu'à ladite limite d'âge.

Cette bonification ne pourra excéder cinq ans, compte tenu de celle accordée par les textes susvisés. Toutefois, cette dernière sera maintenue intégralement si elle est supérieure à cinq ans.

ART. 101. — L'article 4 de la loi du 16 avril 1920 (*D. C.*, t. 3, p. 562) est complété comme suit :

« Les officiers ayant servi comme tels dans l'armée active avant le 2 août 1914, ayant également servi pendant les hostilités, et totalisant, y compris les services de guerre, au moins quinze ans de services militaires effectifs au moment de leur démobilisation, bénéficieront, au même titre que les officiers visés par le deuxième paragraphe de l'article 2 de la loi du 16 avril 1920, d'une pension proportionnée à la durée de leurs services, conformément à la législation régissant l'arme ou le service auquel ils appartenaient quand leurs services de guerre ont pris fin.

» La jouissance de cette pension sera différée jusqu'au jour où l'ayant cause aurait eu droit à une pension d'ancienneté ou aurait atteint la limite d'âge s'il était resté au service. »

ART. 107. — Les quatre premiers paragraphes de l'article 32 de la loi du 30 décembre 1913 sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Les services antérieurs accomplis pour le compte des départements ou des communes par les fonctionnaires de l'Etat, affiliés à la loi du 14 avril 1924, sont admis pour la constitution du droit à la pension ; mais les services valables au titre du régime des retraites, institué par la loi du 14 avril 1924, sont seuls rémunérés dans les pensions accordées aux intéressés ou à leurs ayants cause en vertu dudit régime.

» Les services rendus aux départements ou aux communes seront rémunérés par ces collectivités ou leurs caisses de retraites.

» Les services rendus à l'Etat concourront avec les services locaux pour la constitution du droit à pension.

» Les pensions, bonifications, allocations ou indemnités quelconques, attribuées par les collectivités intéressées ou leurs caisses de retraites, seront déterminées d'après les règles propres du régime local et calculées proportionnellement à la durée des services rendus à ces collectivités.

» Les administrations locales des départements et des communes devront prévoir des mesures analogues, en vue de régler les droits à la retraite des agents affiliés à la loi du 14 avril 1924, passant du service de l'Etat dans les cadres locaux.

» Les services rendus à l'Etat seront rémunérés par une pension concédée au titre de la loi du 14 avril 1924, compte tenu pour l'établissement du droit à cette pension des services accomplis dans les cadres locaux.

» Est interdit le cumul de tous avantages indemnités faisant double emploi et susceptib d'être attribués à la fois au titre de la loi du 14 av 1924 et du régime local de retraites. »

ART. 117. — Les dispositions de la loi du 13 juil 1928 (*D. C.*, t. 21, col. 38), avec les modificatio qui y ont été ultérieurement apportées, resteront vigueur jusqu'au 31 décembre 1938. Jusqu'à ce date, des avances pourront être attribuées a Sociétés de crédit immobilier ainsi qu'aux offic Sociétés et fondations d'habitations à bon marc pour la construction d'habitations à bon marc ordinaires et d'habitations à bon marché amélioré dans la limite des reliquats disponibles sur l'ensem des dotations fixées par la loi du 27 juillet 19 (*D. C.*, t. 32, col. 902), modifiée par l'article 68 la loi de finances du 31 décembre 1935.

Les avances ainsi attribuées ne pourront dépas 400 millions de francs.

A compter du 1er janvier 1939, les dispositio susvisées ne continueront à avoir effet que pour opérations financées au titre du programme de la du 13 juillet 1928.

ART. 137. — Le maximum de salaire mensuel 800 francs fixé par l'article 1er de la loi du 5 janv 1924 pour la réduction du droit de brevet pe à l'occasion de la délivrance du permis de condu est porté à 1 500 francs.

ART. 150. — Les deux premiers paragraphes l'article 72 de la loi du 28 février 1933 (*D.* t. 29, col. 807) cessent d'être applicables aux mi taires appelés ou engagés pour les affections cons tées à partir de la fin du troisième mois de servi effectivement accompli et jusqu'à leur libération service actif.

Dans ce délai, toutes les maladies constatées ch ces militaires seront présumées, sauf preuve co traire, avoir été contractées ou s'être aggravées p suite des fatigues, dangers ou accidents de servi Cette présomption médicale repose sur la réalité d maladies ou infirmités constatées par les médeci militaires et sur le dossier médical constitué moment de l'incorporation. L'Etat pourra fournir preuve contraire par tous les moyens.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sén et par la Chambre des députés, sera exécutée com loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1937.

ALBERT LEBRUN.

Par le président de la République :

Le ministre des Finances,
GEORGES BONNET.

BIBLIOGRAPHIE

La codification des lois sur les loyers. — Une b chure 16 × 24 cm. Prix, 6 francs. « La Jur prudence immobilière », 23, avenue Mac-Mahc Paris. 1938.

Cette brochure contient le texte des 30 lois en vigueur les loyers, tant en ce qui concerne les locaux d'habitati que les locaux commerciaux et les baux ruraux. Elle divisée en quatre parties :

Locaux d'habitation. — Barème des loyers licites. Baux commerciaux. — Baux ruraux.

BIBLIOGRAPHIE

Actes de l'épiscopat.

ectives spirituelles pour l'heure présente, par -. Em. le cardinal VAN ROEY, archevêque de Ialines. — Une brochure 19 × 13 cm. de 4 pages. Prix, 2 francs. Librairie de l'A. C. J. B., ouvain. 1938.

. Em. le cardinal archevêque de Malines publiait dans *Collectanea Mechliniensia* (janvier 1938) un résumé ortant des conférences faites aux prêtres pendant les nières retraites sacerdotales de l'archidiocèse de Malines. 'Association catholique de la jeunesse belge vient liter ce résumé en brochure. En voici le contenu : les s. — Vie de foi : 1° Appréciation des événements à la nière de la foi. 2° Adhésion aux directives de l'Eglise rarchique. — Sainteté de vie. — Apostolat par les res.

uoique spécialement destinée aux prêtres, cette brore intéressera les laïques, les militants et les membres l'Action catholique, ainsi que tous les hommes d'œuvres. lecture approfondie de ces pages leur donnera une lligence plus claire de la doctrine de l'Eglise et des gences de leur foi, et leur indiquera les remèdes à la ation présente. L. M.

guerre en Extrême-Orient. Un problème psychique nternational. Appel aux hommes de bonne foi, ux hommes de bonne volonté, par Mgr PAUL Yu-PIN, évêque de Sozusa, vicaire apostolique de Nankin. — Une brochure 23 × 15 cm. de 6 pages. Prix, 3 fr. 75. Editions de la Cité chréienne, Bruxelles. 1937.

Notre vie nationale, ses épreuves et la restauration son unité et de ses forces — écrit le vicaire apostolique Nankin, — notre vie internationale et le problème ticulier d'ordre psychique, extérieur à nous, qui a gi devant nous et qui se développe contre nous et tre la marche pacifique de l'humanité civilisée : tels t les éléments de ce message, que j'ai le sévère devoir porter jusqu'à vous. »

et appel de Mgr Yu-Pin est divisé en deux parties : *La nation chinoise :* 1. L'Etat et la nation. 2. L'héritage l'ancien régime. 3. Le communisme en Chine. 4. La onstruction nationale. 5. Le renouveau général. 6. Le olicisme en Chine. — II. *Le problème psychique interional :* 1. Le problème chinois. 2. Le problème japos. 3. Le problème mondial. 4. Les faits. 5. La straie. 6. La réserve d'hommes. 7. Les traités de paix. — justice de Dieu.

n appendices : I. Traité des neuf puissances relatif principes et à la politique concernant la Chine, signé Washington le 6 février 1922. II. Traité de Paris du août 1928. III. Message de S. S. Pie XI à la Chine, 1er août 1928. » L. M.

riture sainte. Religion. Philosophie.

nt Paul. Les Epîtres de la captivité, par le R. P. JOSEPH HUBY, S. J. — Un vol. in-8° cour., 76 pages (collection *Verbum Salutis*, VIII).

Epîtres de saint Jean, par le R. P. JOSEPH BONSIRVEN, S. J. — Un vol. in-8° cour., 800 pages (même collection, IX). Prix, 24 francs chaque volume. Beauchesne et ses fils, Paris. 1935 et 1936.

Dans la collection *Verbum Salutis*, si justement appréciée du public instruit, deux nouveaux volumes ont paru.

L'un est dû au R. P. Huby. C'est le premier de la collection qui soit consacré à saint Paul : un commentaire sur les épîtres de la captivité (Colossiens, Philémon, Ephésiens, Philippiens). Dans ces épîtres saint Paul nous conduit jusqu'au cœur de toutes les merveilles de notre vie chrétienne : jusqu'au Christ pacifiant tout dans son Sang et appelant tous les hommes à cette ineffable unité qui fait de lui et de nous un seul Corps. Ce mystère nous touche de si près, la charité qu'éprouve saint Paul en le contemplant est si contagieuse, que nos intelligences y trouvent un surcroît d'énergie dans l'étude toujours quelque peu difficile du grand apôtre. C'est la raison, sans doute, pourquoi le P. Huby, suivant une suggestion du regretté P. de Grandmaison, a voulu inaugurer la série des commentaires sur saint Paul par les épîtres de la captivité.

L'éloge du commentateur n'est plus à faire. Fidèle à lui-même, il a su merveilleusement mettre en lumière les vues larges et profondes de saint Paul, nous faire toucher, en quelque sorte, ce qu'elles contiennent de richesses pour notre vie spirituelle.

La tâche du R. P. Bonsirven n'était guère plus facile que celle du P. Huby. Si saint Jean s'exprime dans une langue en apparence plus simple, on découvre difficilement chez lui un enchaînement logique, et il use de certains procédés de composition qui nous déconcertent et qui, au dire du P. Bonsirven, seraient caractéristiques d'une âme essentiellement intuitive et contemplative. En outre les épîtres de saint Jean ont aussi leurs difficultés doctrinales bien connues.

Le P. Bonsirven a tout fait pour aider son lecteur. Si, malgré cela, nous avons quelquefois l'impression que l'auteur exige trop de nous, cela doit tenir probablement à la difficulté de la matière traitée. Dans l'ensemble, nous lui saurons gré de nous avoir rendu sensible « le développement concentrique » de la pensée johannique, puisque c'est seulement à la suivre dans son évolution que nous pourrons la saisir et non en voulant lui imposer une division rigoureuse de notre cru. On sera reconnaissant aussi au P. Bonsirven d'avoir groupé les nombreuses données théologiques des épîtres dans un chapitre de l'introduction.

L. S.

La vie de Marie Mère de Jésus, par FRANÇOIS-MICHEL WILLAM, docteur en théologie. Traduit de l'allemand par l'abbé RENÉ GUILLAUME. — Un vol. 23 × 14 cm. de 440 pages et 26 hors-texte. Prix, 38 fr. 50. Editions Salvator, Mulhouse, et Casterman, Tournai. 1938.

C'est au pays du Christ que l'auteur de ces lignes connut « la vie de Jésus dans le pays et le peuple d'Israël ». C'est encore au cours d'un second voyage en Palestine qu'il eut son attention attirée sur « la vie de Marie, Mère de Jésus ».

Ce livre contient plus que des considérations pieuses : il est riche de données exactes, d'explications précises propres à éclairer notre foi et notre amour en Marie. A chaque page, le lecteur rencontre des observations historiques, géographiques, ethnographiques, jamais fasti-

dieuses. L'auteur a pris à cœur de nous faire connaître ce qu'était la vie d'une femme de Palestine jadis. Les nombreuses illustrations originales et combien suggestives apportent au texte un complément précieux. Rien de neuf dans le procédé sans doute, la manière pourtant s'est avérée singulièrement réussie.

Les Ecritures, l'Ancien Testament et les psaumes en particulier ont permis à l'auteur de noter les préoccupations et les sentiments de Marie sans tomber dans une psychologie de convention et de fantaisie.

Ces deux observations résument les mérites fonciers de l'ouvrage qui se borne à faire le récit de la vie de Marie depuis sa naissance jusqu'à sa fin « dans la jeune Eglise ».

Un copieux index alphabétique permet au lecteur de situer rapidement les questions multiples et variées qui, dans l'ample sujet, sont magistralement traitées.

J. Swift.

La Résurrection (6e et dernière série des « Récits évangéliques »), par le R. P. Henry Perroy. — In-12, 346 pages. Prix, 12 francs ; franco, 13 francs. Chez Emmanuel Vitte, éditeur, Lyon.

Le R. P. H. Perroy, S. J., nous donne ici le dernier volume de ses « Récits évangéliques ». Chaque récit comprend : 1° une leçon pratique en quelques points suggestifs ; 2° le récit lui-même, au titre habilement choisi avec une évocation reconstructive et poétique, entremêlée de réflexions morales tirées des Pères de l'Eglise. Prêtres et fidèles puiseront, dans cet ouvrage artistiquement présenté, délicieusement écrit, le goût de l'Evangile. Il faut souhaiter que le R. P. H. Perroy, encouragé par le succès de cette œuvre de choix, nous donne un jour, et bientôt, un aussi vivant tableau de l'Eglise primitive et des événements qui ont favorisé la première diffusion de l'Evangile.

F. P.

Destins de la personne, par P. Henri Simon (« Cahiers de la nouvelle journée », 1931). — Un vol. 22 × 14 cm. de 204 pages. Prix, 20 francs. Bloud et Gay, Paris. 1935.

A une époque où l'on tend à diviniser l'Etat, la nation, la race, il est opportun que des voix s'élèvent pour proclamer la souveraineté de la personne, pour affirmer que l'éducation et la politique ont pour fin suprême le salut de l'homme. Aussi faut-il féliciter M. Pierre-Henri Simon, professeur aux Facultés catholiques de Lille, de rappeler ces vérités aux hommes d'aujourd'hui.

Son ouvrage renferme trois études : I. Culture et vie personnelle. II. La politique et la personne. III. D'un personnalisme catholique.

Malgré la diversité des sujets traités, ces trois études ont cette unité intérieure d'avoir été écrites pour le bien de la personne. Nous avons spécialement goûté les idées de l'auteur sur la culture, son excellence, sa supériorité sur la technique. Nous croyons devoir faire quelques réserves sur la deuxième étude, où l'auteur simplifie, à l'excès, les positions actuelles des partis en France. Nous ajouterons que nous avons lu, avec un certain malaise, son chapitre sur « l'Eglise et l'argent ».

F. P.

Education et pédagogie.

La formation à la pureté, maîtrise de soi, par Maurice Rigaux, S. J. — Un vol. in-8° de x-278 pages. Prix, 18 francs. Editions Spes, Paris. 1937.

C'est un ouvrage pour les éducateurs, recueil riche de réflexions, d'expériences, de documentation. Le but du livre est d'établir que l'essentiel c'est d'éduquer le caractère : faire des hommes, tremper des volontés. La maîtrise de soi assure la maîtrise de pureté.

En corollaire de la démonstration, on trouve de nombreuses notes, des annexes du plus haut intérêt, qui sont singulièrement évocatrices. D'autres questions, comm l'enseignement collectif sur la pureté, pudeur, nudism coéducation, art et pureté, sont judicieusement esquissé et accompagnées d'une riche documentation. Celle-ci trai principalement des controverses actuelles et des procéd d'action. On n'en regrettera pas le développement.

J. Swift.

L'Eglise et le mariage. — Un vol. in-8°, carré 224 pages. Prix, 30 francs. Editions de l'Associa tion du mariage chrétien, Paris. 1937.

Sous l'impulsion de S. Em. le cardinal Pizzardo et d l'Action catholique, l'Association du mariage chrétie a lancé une consultation mondiale sur le mariage. C'es le résultat de cette enquête que donne ce volume.

Sous les trois titres suivants : Amour et mariage — L'Eglise, l'Etat et la famille ; — Propagande et apo tolat familiaux, de grands spécialistes de divers pay développent la doctrine chrétienne du mariage sous to ses aspects.

Cet ouvrage ouvre des horizons nouveaux ou appr fondit des valeurs spirituelles assez négligées.

J. Swift.

Essai sur la formation chrétienne des enfants, pa Madeleine Admary. — Un vol. in-8° couronne 128 pages. Prix, 9 francs. Editions familial de France, Paris. 1937.

Au cours de l'éducation de ses dix enfants, l'aute fit de nombreuses expériences pour arriver à une form tion plus religieuse de l'âme de ses tout-petits. C'est résultat de ses initiatives que Madeleine Admary no livre : de phraséologie, point ; de banalité, enco moins. Beaucoup d'exemples pratiques, d'illustratio comment par le dessin, le chant, le jeu, faire co prendre Dieu à l'enfant : voilà l'idée maîtresse de essai si clair, si précis.

Les éducateurs apprécieront certainement ce volu « vécu », si riche de psychologie enfantine, d'espr chrétien, et agrémenté d'heureuses et d'inédites inno tions. Le chapitre consacré au chant liturgique à portée des enfants mérite une mention spéciale.

Le livre est préfacé par S. Exc. Mgr Lamy, arc vêque de Sens.

J. Swift.

Cinquantenaire du Syndicat des employés du co merce et de l'industrie (1887-1937). — Numé spécial de *l'Employé* (sept. 1937). Prix, 3 fran 5, rue Cadet, Paris IXe.

Dans son fascicule 854, la *D. C.* a donné sur le cinqu tenaire de la C. F. T. C. une série de documents fais ressortir l'importance de cet événement et faisant c naître l'état actuel de la Confédération.

Dans le numéro spécial de *l'Employé* que nous signal ici, on trouvera, après un article de présentation par Alb Huleux, président du Syndicat, d'attrayants souvenirs, d' téressants exposés sur la formation sociale, la juridict prud'homale, l'action professionnelle du Syndicat, l'en gnement professionnel, la Fédération des syndicats cl tiens d'employés, les finances syndicales, etc.

J. Swift.

Aux jeunes filles... et à leurs parents. I. Le danger toujours là... (La « traite » et ses « à-côtés »). — II. — Contre le danger toujours là... La « Protection », ses différents services. — Deux brochures 16 × 12 cm. de 28 et 32 pages Prix, 1 franc chacune. Réduction par quantité. Association catholique des Œuvres pour la protection de la jeune fille, 70, rue Denfert-Rochereau, Paris.

« L'Association vient de faire paraître deux brochures, d'une réelle opportunité, destinées aux jeunes filles et à leurs parents.

» 1° *Le danger est toujours là...* (La « traite » et ses à-côtés) expose les dangers qui entourent la jeune fille moderne et risquent parfois, même à son insu, de l'entraîner vers les plus bas fonds de l'immoralité, de la conduire à la vie la plus dégradante et la plus malheureuse que l'on puisse concevoir ici-bas.

» 2° *La Protection, ses différents services*, met en regard de chacun des dangers exposés dans la brochure mentionnée ci-dessus les services de l'Asociation catholique des Œuvres de protection de la jeune fille, offrant ainsi aux jeunes filles qui désirent rester sérieuses et honnêtes les moyens de le demeurer, en se préparant en même temps un avenir plus heureux, parce que basé sur l'honneur et la dignité de la vie. » (*Semaine religieuse de Tours*, 4. 12. 36.)

Communisme et marxisme.

Bilan du communisme, des *Cahiers économiques et sociaux*, publiés sous la direction de Henry Peyret. Un vol. 27 × 18 cm. de 214 pages. Prix : 18 francs. Librairie technique et économique, Paris, 1938.

Le bilan du communisme est une étude faite en dehors d'un but de politique. L'idée communiste est un phénomène actuel suffisamment important pour qu'on en étudie avec une scrupuleuse attention l'origine, le développement, les réalisations dans le temps et l'espace. Les auteurs du présent ouvrage ne sont point communistes, mais ils ont très largement utilisé la littérature abondante du parti et ont tiré les conclusions qu'ils jugeaient correctes.

La Ire partie du livre est consacrée à l'idéologie communiste, autrement dit au marxisme.

La IIe partie traite du communisme en Russie : Chapitre I. Le cadre de l'expérience russe ; — Chap. II. La conquête du pouvoir par les communistes ; — Chap. III. Evolution du communisme depuis la prise du pouvoir ; — Chap. IV. Evolution économique et sociale en U. R. S. S. ; — Chap. V. Le communisme et les valeurs spirituelles ; — Chap. VI. La psychologie de l'individu en Russie soviétique ; — Chap. VII. Bilan et enseignements du communisme en Russie.

La IIIe partie étudie le communisme hors de Russie : Chapitre I. Le Komintern ; — Chap. II. L'activité secrète et l'organisation de l'insurrection ; — Chap. III. Evolution des partis communistes.

La IVe partie est consacrée au communisme en France : Chapitre I. Les débuts et l'évolution des partis (§ *a*) L'évolution des effectifs du P. C., § *b*) Les moyens de propagande du P. C.) ; — Chap. II. Le P. C. français dans le Front populaire ; — Chap. III. Le communisme péril de mort ; — Chap. IV. Bilan du communisme.

La plupart des auteurs ont porté un jugement sans indulgence sur le régime actuel de la Russie et sur les ramifications communistes à l'étranger. Ils l'ont fait sans intention de polémique, soucieux avant tout d'apporter, après mûre réflexion, une adhésion intime à ce qui leur semble la vérité. C'est « un livre de bonne foi ».

J. Swift.

Karl Marx et les paysans, par André Vène. Une brochure 27 × 21 cm. de 22 pages. Prix, 4 francs. Société d'études et d'informations économiques, Paris, 1937.

Le parti communiste fait un très gros effort pour gagner la classe des cultivateurs : affirmations alléchantes, promesses enchanteresses. C'est l'habituelle propagande de mensonge, la tactique de « la main tendue ».

Le témoin véridique et irréfutable est en l'espèce le fondateur du communisme, son théoricien et son prophète, Karl Marx en personne.

Chapitre I. Le préjugé de Karl Marx contre les paysans ; — Chap. II. Karl Marx et la propriété paysanne ; — Chap. III. Karl Marx et l'abolition de l'indépendance du paysan ; — Chap. IV. Le sort des paysans après la révolution marxiste.

D'après Karl Marx, le cultivateur propriétaire n'est qu'un être arriéré, un gêneur qui se met, lui, sa famille chrétienne et son patrimoine, en travers de l'évolution soi-disant fatale qui conduit la société tout entière à la pourriture et aux plus terribles catastrophes. De cette pourriture complète, de ces catastrophes prétendûment inévitables, Karl Marx ne s'effraye pas. Au contraire, de cet excès de mal sortira une humanité plus belle, plus heureuse. Malheur aux hommes qui voudraient empêcher la réalisation de cette nouvelle prophétie ! Et le paysan, d'après Karl Marx, est de ceux-là ; Marx veut détruire pour rebâtir de fond en comble, à son idée. Le paysan veut conserver pour améliorer, à son idée aussi, qui n'est pas celle de Marx, car les paysans sont, de père en fils, des ruraux attachés à leur sol, tandis que les Marx sont, de père en fils, des citadins nomades.

Avec ce document, le paysan peut dire à l'apôtre communiste, preuves en main : qui vous envoie pour me tromper ? qui vous a trompé ? et pour qui me prenez-vous ?

J. Swift.

Dictionnaires.

1° « Der Grosse Herder » (1).

La D. C. (t. 32, col. 341-343) a rendu compte des huit premiers volumes parus de cette encyclopédie.

« Avec ce neuvième volume, écrit le R. P. A. de Bil, S. J., dans *la Nouvelle Revue Théologique* (juillet-août 1935), l'encyclopédie *Der Grosse Herder* a déjà entamé la lettre R. Ce volume contient de nombreux articles intéressants qui, avec concision, fournissent au lecteur une bonne documentation sur les questions les plus diverses, celle de l'Asie orientale par exemple, du Pacifique où un croquis judicieux met bien en lumière les intérêts divers qui s'y affrontent. L'Autriche se voit attribuer un bon nombre de colonnes; son histoire est traitée jusqu'aux derniers événements: l'assassinat du chancelier Dollfuss. C'est évidemment la version allemande qu'on y lit. Pas un mot de l'immixtion du Reich dans les affaires d'Autriche ni de l'inhumanité des meurtriers. D'autres articles historiques exposent avec précision les grandes lignes de l'histoire de la Prusse, de la Pologne, du Portugal et sont illustrés de cartes fort suggestives. A signaler aussi les articles: « Pédagogie, philosophie, protes-

(1) *Der Grosse Herder. Naschlagewerk für Wissen und Leben.* 4e édition entièrement refondue de *Herders Konversationslexikon*, tomes IX et X. — Deux vol. 25 × 16 cm. de 1 756 et 1 728 colonnes. Herder et Cie, Fribourg-en-Brisgau.

tantismes, Réforme, avec les cartes qui montrent les positions respectives du catholicisme et du protestantisme en 1555 et à la fin de la guerre de Trente Ans; l'article Renaissance très heureusement illustré. L'article Paris est un Baedeker en miniature, par le nombre de renseignements qu'il donne dans tous les domaines qui peuvent intéresser. Que dire des nombreux articles techniques et des tableaux, croquis et schémas qui initient aux problèmes les plus divers? Les bibliographies des articles principaux, par exemple pédagogie, philosophie, etc., mènent immédiatement le lecteur aux ouvrages fondamentaux en la matière.

» Dans le dixième volume, signalons les articles d'art et d'histoire de l'art, concis et richement documentés, par exemple: Rokoko, art roman, art romain; puis les articles qui traitent encyclopédiquement de l'histoire des pays: Rome, Russie, Serbie, Suède, Suisse; ces synthèses sont particulièrement intéressantes, d'autant plus qu'une bonne bibliographie les complète. En littérature, outre les articles : « Roman, romantisme, etc. », notons les études très documentées: « Schiller, Shakespeare », pour lesquelles la bibliographie est remarquable. Parmi les articles techniques, signalons: « Rundfunk » avec ses schémas suggestifs et ses statistiques.

D'autres articles, tels que « Schule », avec toute la famille de mots qui s'y rapportent, « Schrift », ne sont pas moins instructifs. Quelques articles d'allure philosophique renferment en peu de mots l'essentiel sur ces questions: « Seele, Schoepfung, Selbstbildung ».

2° « Memento encyclopédique Larousse » (1).

Le premier volume parut en 1936: il recueillit alors d'unanimes et chaleureux éloges. Dans tous les milieux on déclarait cette première partie hautement recommandable. L'ouvrage est terminé et l'on peut réitérer tous les éloges.

Nous nous plaisons à citer l'appréciation si autorisée de la *Revue des Lectures* (15. 1. 38): « Cette encyclopédie n'est pas seulement le chef-d'œuvre de la maison Larousse; on peut dire qu'elle n'a pas son équivalent ni dans la librairie française, ce qui va de soi, ni dans la librairie étrangère, même dans les pays les plus favorisés du point de vue bibliographique.

Admirablement informée, du fait que ses 150 collaborateurs sont des spécialistes choisis pour leur indiscutable compétence; d'une ampleur de lignes et d'une habileté dans la disposition générale, qui permettent d'exposer en détail l'immense programme d'une encyclopédie moderne, cette œuvre collective est en même temps d'une parfaite impartialité et d'un esprit éminemment objectif. On peut la recommander sans hésitation dans tous les milieux.

Ce dernier point est d'autant plus à considérer que, depuis celle de Diderot à celle de Dreyfus et Berthelot, sans parler d'autres plus négligeables, nos principales encyclopédies françaises furent généralement animées d'intentions antireligieuses non dissimulées.

Bien supérieure à toutes ses devancières pour l'exécution matérielle, celle-ci ne l'est donc pas moins pour son contenu intellectuel et moral. Pour tout ce qui touche aux questions religieuses en particulier, on a pris soin de s'adresser à des collaborateurs d'inspiration irréprochable.

Tandis que le tome second est réservé aux sciences exactes ou d'observation et à leurs applications, le tome premier traite des sciences historiques, morales, religieuses et littéraires.

On trouvera donc, dans le premier volume, et toujours d'après les données les plus récentes: la géographie de tous les pays du monde; l'histoire ancienne et moderne; celle de l'Eglise est l'œuvre du grand historien catholique A. Dufourcq; l'exposé des diverses religions (celui de la religion catholique par M. le chanoine Bardy); la mythologie, rédigée par M. Guinaud; l'histoire de la philosophie par M. Bréhier; la psychologie, l'esthétique; la métaphysique exposée par M. Jacques Chevalier; le droit, tant privé que public et international; l'économie politique; la grammaire historique et actuelle, la linguistique; un traité de rhétorique et de versification; l'histoire des littératures anciennes, française et étrangères; enfin l'histoire des arts, dans l'antiquité, en France, en Europe et dans les autres parties du monde, et finalement l'histoire de la musique.

Le second volume commence par l'exposé des sciences mathématiques et physiques. Il comprend des traités, concis, mais suffisants, d'arithmétique, d'algèbre, de géométrie plane, dans l'espace, descriptive, cotée, analytique, de mécanique, d'astronomie, de météorologie, de topographie, de physique générale et particulière, de chimie, y compris la chimie organique et la chimie appliquée.

Viennent ensuite les sciences naturelles: géologie, biologie, botanique, zoologie, anatomie, médecine, pharmacie, art vétérinaire, zootechnie.

Des notions d'agriculture, horticulture, viticulture, sylviculture, sont suivies de l'exposé des principales industries agricoles; c'est une quarantaine de pages en tout consacrées à l'agriculture et qui demandent naturellement à être complétées par la vaste documentation du *Larousse agricole*, fort remarquable lui-même.

Viennent ensuite l' « instruction civique », condensée en quelques pages, mais qui méritent tous les éloges, et le tableau de notre organisation militaire.

A partir de là, on entre dans le domaine des connaissances pratiques, qui ne sont pas les moins appréciées des lecteurs d'une encyclopédie.

Cuisine, travaux de dames, recettes et procédés divers, savoir-vivre, savoir-écrire, sténographie, dactylographie, comptabilité, font l'objet de cette partie et préludent aux arts d'agrément, dessin, perspective, théorie de la musique.

Une quarantaine de pages sont réservées aux sports: chasse, pêche, athlétisme, sports d'hiver, etc., et une bonne vingtaine aux jeux de société, jeux de cartes divers, patiences, dames, dominos, échecs, jacquet et trictrac.

Pour couronner le tout, un très ample index alphabétique, qui remplit 45 pages sur 6 colonnes, permet de transformer en répertoire de consultation rapide et facile ces pages par ailleurs de lecture suivie et méthodique.

On voit par ce rapide tableau d'ensemble que ce *Grand Memento encyclopédique* peut rendre les plus grands services à d'innombrables catégories de lecteurs. »

(1) *Grand Memento encyclopédique Larousse*, publié sous la direction de Claude Augé, avec la collaboration de 150 savants, 6 410 gravures ou cartes, 126 planches en noir ou en couleurs. — Deux vol. in-4° de 1050 et 1096 pages. Brochés, 300 francs ; reliés demi-chagrin, 430 francs.

Nouvelle bibliothèque Plon.

La librairie Plon publie une série de volumes in-16 brochés de 250 pages environ, sous couverture illustrée, au prix de 3 fr. 50 chacun. Voici la liste des 20 volumes parus :

Le calvaire de Cimiez, par HENRY BORDEAUX.
Le roman des quatre, par PAUL BOURGET, GÉRARD D'HOUVILLE, HENRI DUVERNOIS, PIERRE BENOÎT.
L'autre lumière, par PAUL MARGUERITTE.
La petite paroisse, par ALPHONSE DAUDET.
Secrets d'Etat, par TRISTAN BERNARD.
La vallée du silence, par J.-O. CURWOOD.
Micheline et l'amour, par PAUL BOURGET, GÉRARD D'HOUVILLE, HENRI DUVERNOIS, PIERRE BENOÎT.
Les bestiaires, par HENRY DE MONTHERLANT.
L'étonnant voyage de Hareton Ironcastle, par J.-H. ROSNY.
La robe de laine, par HENRY BORDEAUX.
La maison des bories, par SIMONNE RATEL.
Ces dames aux chapeaux verts, par GERMAINE ACREMANT.
Absence, par MARC CHADOURNE.
Monique, par PAUL BOURGET.
Etrange mariage, par CONCORDIA MERREL.
Mémoires et récits, par FRÉDÉRIC MISTRAL.
Les bien-aimées, par JÉRÔME et JEAN THARAUD.
L'odyssée d'un transport torpillé, par MAURICE LARROUY.
Le crime étrange de Lise Balzan, par ERNEST PÉROCHON.
Il faut marier Jean ! par HENRI ARDEL.

ÉPHÉMÉRIDES

Lundi 13 décembre 1937.

SYRIE. — *Beyrouth :* Mort de Mgr Pierre Kojunian, du rite arménien, né à Ankara le 7. 8. 57, recteur du Collège arménien à Rome, élu év. d'Alexandrie, 26. 2. 1907, promu archev. tit. de Chalcedon, 17. 3. 11, procureur patriarcal à Rome, 9. 10. 22.

Jeudi 16 décembre.

SAINT-SIÈGE. — Consistoire public pour l'imposition du chapeau rouge aux cinq nouveaux cardinaux créés le 13 décembre (cf. *D. C.*, t. 39, col. 18).

FRANCE. — *Paris :* Signature d'une convention franco-allemande réglant le trafic frontalier et destinée à se substituer à la convention du 25. 4. 29, d'un traité relatif à la partie de la frontière correspondant à l'ancienne frontière franco-sarroise, et d'un accord concernant la propriété de certaines forêts situées au voisinage de la frontière. — A l'Acad. française, M. André Bellessort donne lecture du rapport sur les concours littéraires composé par René Doumic, décédé le 2. 12. 37 ; rapport du général M. Weygand sur les prix de vertu (cf. *D. C.*, t. 39, col. 26) ; distribution des prix Cognacq-Jay aux familles nombreuses.

ITALIE. — *Rome :* Le gouvernement se retire du Bureau internat. du travail.

SUISSE. — *Berne :* M. Johann Baumann, radical, chef du département fédéral de Justice et de Police, est élu président de la Confédération suisse, et M. Philippe Etter, catholique, conservateur, chef du département de l'Intérieur, est élu vice-président.

YOUGOSLAVIE. — *Belgrade :* Visite du roi Georges de Grèce (16-17 décembre).

Vendredi 17 décembre.

CUBA. — *La Havane :* La Chambre approuve le projet de loi relatif à la distribution des terres ; toutes celles qui ne sont pas actuellement enregistrées deviennent propriété de l'Etat.

ITALIE. — *Rome :* Signature d'un accord commercial italo-danois.

Samedi 18 décembre.

FRANCE. — *Paris :* Signature d'un accord commercial franco-belgo-luxembourgeois adaptant l'accord du 16. 12. 36 aux conditions économiques actuelles. — M. Henri Verne (né à Cannes en 1880, directeur général des musées nationaux, 1926, rouvrit l'Ecole du Louvre en 1928 et y fonda un service d'identité artistique ; auteur de *Le Palais du Louvre, histoire de sa construction ; Pour comprendre l'art décoratif moderne en France*) est élu membre libre de l'Acad. des beaux-arts, en remplacement d'Adolphe Boschot, élu secrétaire perpétuel.

CUBA. — *La Havane :* Décret prévoyant l'expulsion de tous les résidents étrangers qui, par leur soutien moral ou matériel, viennent en aide à des pays étrangers qui sont en état de conflit armé.

DOMINICAINE (RÉPUBLIQUE). — Nouveaux conflits sanglants entre Haïtiens et Dominicains dans les montagnes de la région frontière.

ETATS-UNIS. — *Washington :* Le gouvernement fait remettre à Tokio une nouvelle note relative aux attaques qui ont provoqué le naufrage de la canonnière *Panay*.

ITALIE. — *Rome :* Signature d'accords italo-allemands concernant les échanges commerciaux, le mouvement touristique et les payements entre les deux pays.

POLOGNE. — Arrestation de dix-huit des principaux chefs communistes.

Dimanche 19 décembre.

SAINT-SIÈGE. — Proclamation de l'héroïcité des vertus du vénérable Carolo Giacinto di S. Maria, des Ermites déchaussés de St-Augustin (Marino Sanguineti, né à Gênes le 5. 9. 1658, profès, 18. 8. 1675, prêtre, 1681, érigea le sanctuaire de la Madonnetta, fonda l'Institut des Sœurs Tertiaires déchaussées de St-Augustin, décédé le 23. 4. 1721).

CHINE. — La flotte japonaise bloque Tsing-Tao, où d'importantes filatures japonaises ont été incendiées par les Chinois.

RUSSIE. — *Moscou :* Condamnation à mort et exécution pour « affaire de trahison, de terrorisme et d'espionnage systématique en faveur d'un Etat étranger », de Léon Mikhaïlovitch Karakhan, ambass. à Ankara ; de Ienoukidze, membre de la Commission de contrôle du parti bolcheviste ; de Boris Petrovitch Cheboldaiev, secrétaire pour le Caucase du Nord ; du baron Steiger, du commissariat de l'Instruction publique ; de V. F. Larine, de Metelev, de Orakhelachvili ; de V. M. Zouckermann, directeur du premier département politique de l'Orient.

Lundi 20 décembre.

ROUMANIE. — Elections législatives ; le Cartel gouvernemental n'obtient que 38,6 pour 100 des voix.

SUISSE. — *Genève :* Les chefs syndicalistes suisses condamnent un rapprochement éventuel entre la Fédération syndicale internat. et les Syndicats russes.

Mardi 21 décembre.

FRANCE. — *Paris :* Signature d'un accord commercial franco-hongrois. — M. André Chaumeix est nommé directeur de la *Revue des Deux Mondes*, en remplacement de René Doumic, décédé le 2. 12. 37.

ALLEMAGNE. — Saisie, au profit de l'Etat prussien, de tous les biens meubles et immeubles de la Ligue juive « Bnai-Brith » et de ses nombreuses filiales.

CHINE. — Des troupes japonaises débarquent dans la baie de Bias, près de Hong-Kong.

ESPAGNE. — *Teruel :* Les troupes gouvernementales s'emparent d'une grande partie de la ville.

ETATS-UNIS. — *Saint-Paul :* Mort de Frank Billings Kellogg, né à Potsdam (Etat de New-York) le 22. 12. 56, avocat, sénateur du Minnesota, 1917, délégué à la Ve Conférence panaméricaine de Santiago-du-Chili, 1923, ambass. à Londres, 1924-25, secrétaire d'Etat, 1925-29, organisa la Conférence anglo-japonaise sur les armements navals à Genève, 1928, engagea des pourparlers entre le Chili, le Pérou et la Bolivie au sujet de Tacna et d'Arica, prit part à la VIe Conférence panaméricaine à La Havane, 1928, initiateur du pacte Briand-Kellogg du 27. 8. 28, prix Nobel de la paix pour 1929, 27. 11. 30, retiré de la vie politique, septembre 1935 (cf. *D. C.*, t. 20, col. 113).

ITALIE. — *Rome* : Le Comité corporatif central attribue la discipline de l'embauchage aux associations syndicales des travailleurs.

JAPON. — *Minami Tomita* : Incendie de l'école communale pendant une représentation cinématographique ; 90 morts, dont 27 enfants.

PAYS-BAS. — *La Haye* : Le gouvernement demande au « groupe des Etats d'Oslo » de s'entremettre auprès des puissances occidentales pour qu'elles reconnaissent la souveraineté de l'Italie sur l'Ethiopie.

POLOGNE. — Dissolution du parti socialiste indépendant du travail, groupement d'extrême gauche qui agissait principalement dans la région de Cracovie.

SIAM. — *Bangkok* : Remaniement du Cabinet Phya Bahol.

SUISSE. — *Berne* : Le Conseil national et le Conseil des Etats approuvent le nouveau Code pénal fédéral dont l'élaboration demanda quarante ans de travail.

Mercredi 22 décembre.

FRANCE. — *Paris* : Message de Noël de S. Em. le card. Verdier à son retour de Rome (cf. *D. C.*, t. 39, col. 77). — Le tribunal correctionnel condamne les dirigeants du Parti social français pour reconstitution de ligue dissoute : le colonel Fr. de La Rocque à 3 000 fr. d'amende, ses lieutenants Ybarnégaray, Ottavi, Verdier, Vallin et Riché à 1 000 fr. d'amende chacun.

BRÉSIL. — *Rio de Janeiro* : Le président Vargas destitue le général Raimondo Rodriguez Barbosa, chef d'état-major général de l'armée, et le général Antonio Coelho Netto, chef des forces militaires de l'air, et les remplace par les généraux Mauricio José Cardoso et José Joaquin Andrada.

EGYPTE. — *Le Caire* : Echauffourées entre la police et des étudiants qui acclamaient le roi Farouk et conspuaient le gouvernement de Nahas pacha ; une vingtaine de blessés.

INDE. — *Coïmbatore* : Mort de Mgr Augustin-Antoine Roy, des Missions Etr. de Paris, né au Pin, dioc. de Poitiers, le 21. 1. 63, élu év. de Coïmbatore, 12. 2. 1904, démissionnaire et transféré au siège tit. de Citharizum, 4. 12. 30.

ROUMANIE. — Elections sénatoriales portant sur 113 sièges ; majorité libérale gouvernementale.

Jeudi 23 décembre.

FRANCE. — A Argenteuil et à Sartrouville, les ouvriers occupent trois usines d'aviation nationalisées travaillant pour la défense nationale, sous prétexte de solidarité avec le personnel de la fabrique de pneumatiques Goodrich à Colombes, en grève depuis le 15 décembre, que la police tentait de faire évacuer ; grève générale des transports industriels de la région parisienne ; l'usine Goodrich est évacuée le 25 décembre.

MEXIQUE. — Violent séisme à Mexico et dans diverses villes.

RUSSIE. — *Moscou* : Signature d'un accord commercial soviéto-lituanien pour 1938.

Vendredi 24 décembre.

SAINT-SIÈGE. — S. Em. le card. Granito Pignatelli di Belmonte offre les vœux du Sacré Collège à S. S. Pie XI, qui, dans sa réponse, élève une solennelle protestation contre la persécution religieuse en Allemagne (cf. *D. C.*, t. 39, col. 67).

CHINE. — *Hang-Tchéou* : Les Japonais s'emparent de la ville.

— *Nankin* : Formation d'un gouvernement autonome, ayant à sa tête Tao-Shi et Ma-Shi-Hou.

JAPON. — *Tokio* : Réponse du gouvernement à la seconde note des Etats-Unis du 18 décembre relative au bombardement du *Panay* sur le Yang Tsé.

PALESTINE. — Près d'Araba, à l'ouest de Tibériade, violent combat entre les forces de police et une bande armée de rebelles ; 22 rebelles sont tués.

Samedi 25 décembre.

FRANCE. — *Arles* : IXe Congrès du parti communiste français (25-29 décembre) ; adresse de sympathie à Staline ; veut une politique extérieure démocratique et française, demande que la France se fasse le champion du droit internat., de l'assistance mutuelle, que le blocus de l'Espagne républicaine prenne fin ; décide de continuer son œuvre pour l'application des volontés du Front populaire, demande qu'on obtienne les ressources nécessaires aux nationalisations et qu'on donne aux peuples coloniaux les satisfactions qu'ils réclament ; se prononce pour l'unité organique avec les socialistes ; réélit le Comité Central sortant.

DOMINICAINE (RÉPUBLIQUE). — *Saint-Domingue* : Le gouvernement accepte l'arbitrage d'une Commission d'enquête interaméricaine pour le règlement pacifique de la question du massacre des Haïtiens dans les villes dominicaines de Montechristi et de Dabajon.

ETATS-UNIS. — *Cleveland* : Mort de Newton Diehl Baker, né à Martinsburg le 3. 12. 71, avocat, « City Sollicitor » de Cleveland, 1902-12, maire de Cleveland, 1912-16, secrétaire à la Guerre, 1916-21, démocrate, membre du tribunal d'arbitrage de La Haye, 1928.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres* : Message radiodiffusé du roi George VI aux peuples de l'Empire britannique, message de paix et de bonté.

Dimanche 26 décembre.

FRANCE. — *Lyon* : Dans une réunion organisée en son honneur, S. Em. le card. Gerlier explique la pensée du Pape au sujet de la main tendue aux communistes (cf. *D. C.*, t. 39, col. 79).

ETHIOPIE. — *Addis Abéba* : Le duc Amédée d'Aoste, vice-roi d'Ethiopie, prend possession de ses fonctions.

ITALIE. — *Rome* : Mort de Wladislas Skrzynski, âgé de 64 ans, sous-secrétaire d'Etat aux Aff. étr. de Pologne, 1919, ministre à Madrid, 1919-21, min. de Pologne près le Saint-Siège, 15. 10. 21, et ambassadeur depuis le 11. 12. 24.

PALESTINE. — Les contingents britanniques poursuivent les rebelles arabes dans les collines de Galilée ; 2 Anglais et 45 terroristes tués.

TURQUIE. — *Ankara* : Le gouvernement adresse au secrétariat S. D. N. des observations sur le projet de règlement touchant les élections dans le sandjak d'Alexandrette.

Lundi 27 décembre.

CHINE. — Les troupes japonaises occupent Tsi-Nan, capitale du Chan-Toung.

ROUMANIE. — *Bucarest* : Démission du Cabinet Georges Tataresco.

RUSSIE. — *Moscou* : Ordonnance augmentant de 120 pour 100 l'impôt sur les églises.

Mardi 28 décembre.

FRANCE. — *Paris* : Mort du compositeur Maurice Ravel, né à Ciboure le 7. 3. 75, études au Conservatoire de Paris ; auteur de *Menuet antique* ; *Miroirs* ; *Jeux d'eau* ; *Sonatine*, 1907 ; *Shéhérazade*, 1907 ; *Ma mère l'Oye*, 1908 ; *Valses nobles et sentimentales*, 1911 ; *Tombeau de Couperin*, 1917 ; *Valse*, 1919 ; *L'enfant et les sortilèges*, 1920 ; *Don Quichotte à Dulcinée*, 1934, etc.

EGYPTE. — *Le Caire* : Le Saint Synode copte prononce l'excommunication majeure contre l'abuna Abraham, nommé patriarche à Addis Abéba, et déclare que l'abuna Kyrillos est le seul chef reconnu de l'Eglise éthiopienne.

ESPAGNE. — *Cadix* : Les aviateurs italiens Mario Stoppani et Enrico Comani, accompagnés du radiotélégraphiste Demetrio Iara et du mécanicien Renato Pogliani, battent le record de la distance en hydravion ; ils amérissent à Caravellas (Brésil) après 26 h. 24 de vol, ayant parcouru 7 100 kilomètres.

JAPON. — *Tokio* : Réponse du gouvernement à la protestation britannique relative au bombardement de la canonnière *Lady Bird* le 12 décembre.

ROUMANIE. — *Bucarest* : M. Octavián Goga, du parti national chrétien, forme le nouveau ministère.

URUGUAY. — Un détachement de marins uruguayens occupe l'îlot Juan Garcia, près de Conception, sur l'Uruguay ; protestation du gouvernement argentin.

Mercredi 29 décembre.

SAINT-SIÈGE. — Le Dr José Bonifacio de Andrada e Silva, ambass. du Brésil, présente ses lettres de créance à S. S. Pie XI.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (S^te An^me), 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant* : L. VINCENT.